

Le maillage historique

À l'échelle des différentes façades maritimes métropolitaines, la relation même de l'urbanisation aux « fronts littoraux » est très diverse et varie fortement en fonction :

- ▶ des facteurs de développement et d'échanges qui ont façonné historiquement le rapport des territoires au littoral : activités liées ou non à la présence maritime, rôle économique et institutionnel des agglomérations locales, influence des métropoles régionales et des échanges supra régionaux ;
- ▶ des contraintes topographiques et d'accessibilité qui ont, selon les cas, limité l'espace utilisable aux secteurs proches du littoral ou dans les principales vallées.

Ainsi, à l'occupation urbaine de longue date des fronts littoraux de Méditerranée provençale et azurée, au dessin continu d'agglomérations aujourd'hui physiquement connectées, s'oppose un substrat historique d'agglomérations intérieures caractéristiques des façades Atlantique et Manche Mer du Nord, qui se développent généralement de façon radioconcentrique autour d'agglomérations polarisées et qui tendent à s'étendre progressivement vers les fronts littoraux.

Sur la façade littorale de PACA se dessine un chapelet d'aires urbaines enchevêtrées quasi-continu au droit du littoral, regroupant trois des dix premières agglomérations françaises, deux ensembles métropolitains multipolaires (Aix – Marseille – Toulon, la conurbation azurée).

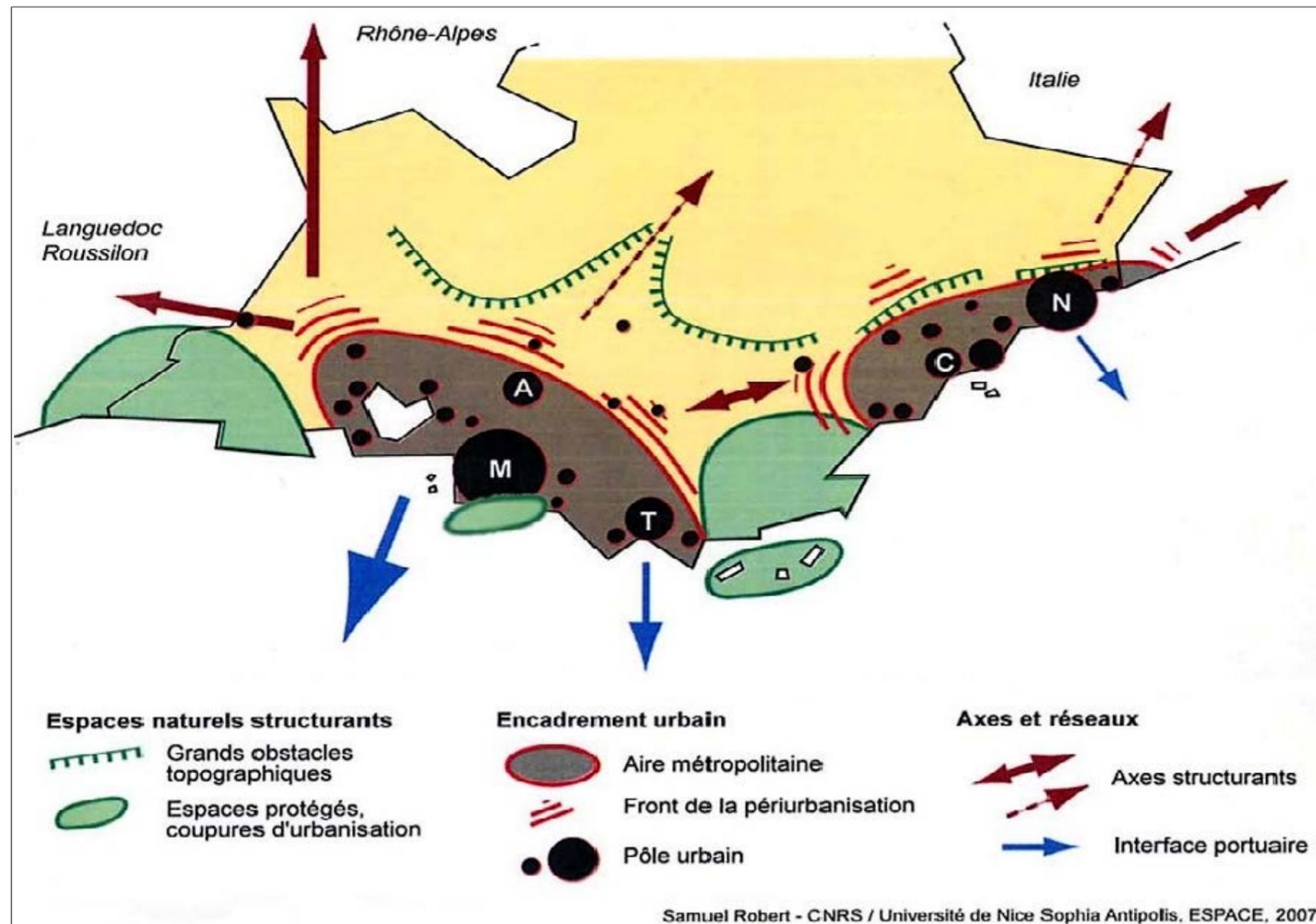
Plus à l'ouest, l'arc languedocien connaît une situation proche de l'Atlantique, où métropole régionale (Montpellier) et grandes villes sont situées pour l'essentiel à l'intérieur des terres et engagent une part de leur développement en direction d'un littoral, objet sur la décennie écoulée d'une politique volontariste d'aménagement de stations touristiques intégrées à l'initiative de l'État.

Sur ces substrats, la dynamique de périurbanisation engagée depuis les années 1960 a été puissamment accompagnée par le développement du maillage routier et autoroutier, fondant une évolution inégale de l'accessibilité externe et interne de ces territoires littoraux, agissant directement sur l'urbanisation des fronts littoraux, l'ampleur et la forme de l'étalement urbain, l'émergence à plus ou moins grande échelle de territoires métropolisés.

Sur la façade littorale de PACA, et tout particulièrement dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, le développement des réseaux de communication (routier, autoroutier,...) a autorisé dans la durée un développement urbain de proche en proche à partir de multiples points d'ancrage, fondé sur un maillage historique dense de villages, bourgs et petites villes, ce qui confère en bien des points un caractère original au mouvement de périurbanisation d'une part et d'étalement urbain d'autre part.

Une quasi continuité urbaine au droit du littoral et une urbanisation multi-polaire qui investit inégalement les territoires intérieurs

L'urbanisation des trois départements littoraux de PACA prend la forme d'un « archipel urbain » qui se caractérise par :



- l'extension rapide des espaces et tissus urbains ;
- la formation d'une quasi continuité urbaine au droit d'une grande part du littoral, dans des milieux à la morphologie souvent contraignante ;
- un enchevêtrement croissant d'aires urbaines en expansion, pour beaucoup en façade littorale, et le développement de vastes conurbations dont la dynamique s'exerce à présent le plus souvent en profondeur des territoires ;
- un développement urbain de proche en proche à partir de multiples points d'ancrage, fondé sur un maillage historique dense de villages, bourgs et petites villes.

L'organisation urbaine dans ces trois départements conjugue principalement :

- une dimension « multipolaire » qui s'exprime à travers la proximité géographique de villes d'importance voisine. Une multipolarité qui investit la structure même de nombre d'agglomérations et métropoles, infléchissant le rapport habituellement dominant des villes centres ;
- la connexion à plus grande échelle de ces ensembles dans des nouveaux territoires urbains, régionaux, interrégionaux ou plus globalement à l'échelle du grand sud-est ;
- un développement « radio concentrique », un mode de périurbanisation classique, qui s'exprime faiblement tant ses effets sont masqués par les deux dynamiques précédentes.

Cette organisation urbaine des trois départements littoraux de PACA peut être traduite par différentes approches complémentaires.

Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Des espaces urbanisés qui couvrent 46% de la surface des communes littorales des alpes-maritimes

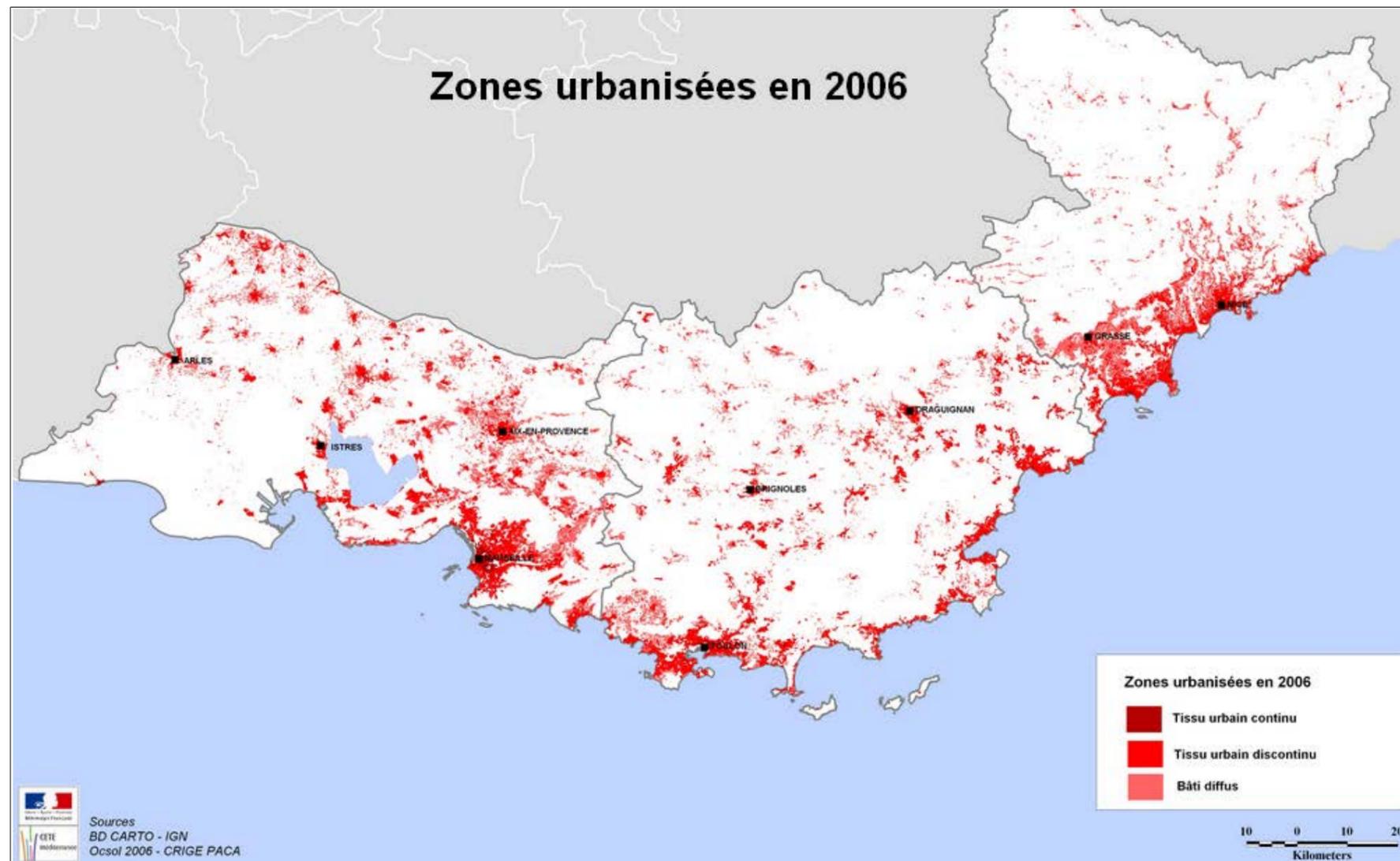
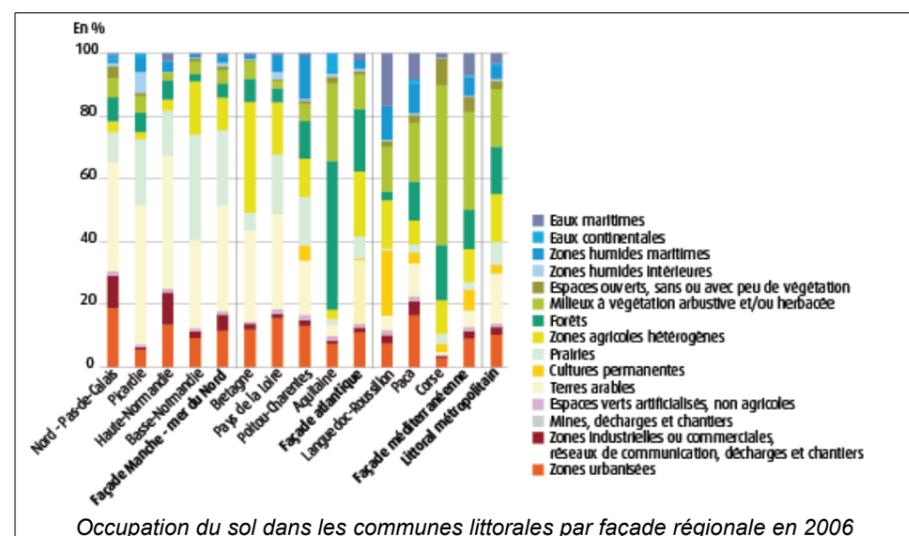
Les espaces urbanisés – tissu urbain continu et tissu urbain discontinu au sens de la nomenclature européenne Corine Land Cover complétée au niveau régional par le poste « bâti diffus », occupe près de 10 % de la superficie des départementaux littoraux de la région PACA : une proportion similaire quel que soit le département considéré.

	Littoral PACA	06	13	83
Surface totale	1 558 279	429 511	524 982	603 786
Communes littorales	349 801	26 933	209 969	112 899
Rétro-littoral	1 208 477	402 577	315 013	490 887
Tissu urbain continu	0,34	0,30	0,48	0,24
Communes littorales	1,04	3,55	0,90	0,70
Rétro-littoral	0,13	0,09	0,20	0,13
Tissu urbain discontinu	4,96	3,88	5,55	5,20
Communes littorales	11,59	32,18	6,88	15,44
Rétro-littoral	3,04	1,99	4,67	2,85
Bâti diffus	4,10	4,43	5,24	2,87
Communes littorales	3,02	10,66	2,16	2,79
Rétro-littoral	4,41	4,01	7,30	2,88
Total zones urbanisées	9,39	8,61	11,27	8,31
Communes littorales	15,65	46,39	9,93	18,93
Rétro-littoral	7,58	6,08	12,16	5,86

Part du territoire urbanisée en 2006 (surfaces en hectares)

Pour les seules communes littorales, cette proportion s'élève à plus de 15 %, qui place la façade littorale PACA dans la fourchette haute au niveau national.

Une moyenne qui masque d'importantes disparités selon les départements : d'un peu moins de 10 % dans les Bouches-du-Rhône à plus de 46 % dans les Alpes-Maritimes.



Entre 1999 et 2006, les zones urbanisées ont progressé de 3 %, soit 4 440 hectares supplémentaires.

À près de 85 %, cette augmentation concerne les espaces rétro-littoraux, et en particulier ceux du département du Var (2 353 ha).

Pour environ 67 %, elle est due à l'augmentation du poste « Bâti diffus ».

	Littoral PACA		06		13		83	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Tissu urbain continu	6	0,11	0	0,00	0	0,00	6	0,40
Communes littorales	6	0,16	0	0,00	0	0,00	6	0,73
Rétro-littoral	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Tissu urbain discontinu	1 121	1,47	73	0,44	273	0,94	774	2,53
Communes littorales	293	0,79	32	0,37	116	0,81	146	0,85
Rétro-littoral	828	2,31	42	0,53	157	1,08	628	4,70
Bâti diffus	3 312	5,47	59	0,31	1 364	5,22	1 890	12,26
Communes littorales	347	3,40	19	0,86	163	3,73	165	5,53
Rétro-littoral	2 965	5,90	40	0,25	1 201	5,52	1 724	13,88
Total zones urbanisées	4 439	3,13	132	0,36	1 637	2,85	2 670	5,62
Communes littorales	646	1,19	50	0,40	278	1,35	317	1,51
Rétro-littoral	3 793	4,32	82	0,33	1 359	3,88	2 353	8,91

Evolution des zones urbanisées entre 1999 et 2006

Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Un rythme d'artificialisation des sols particulièrement soutenu dans les communes rétro-littorales du Var

Une approche pour analyser le rythme d'urbanisation consiste à exploiter le champ surface fiscale « sol » des fichiers fonciers standards (fichiers MAJIC) pour caractériser les surfaces nouvellement artificialisées chaque année, à l'échelle communale.

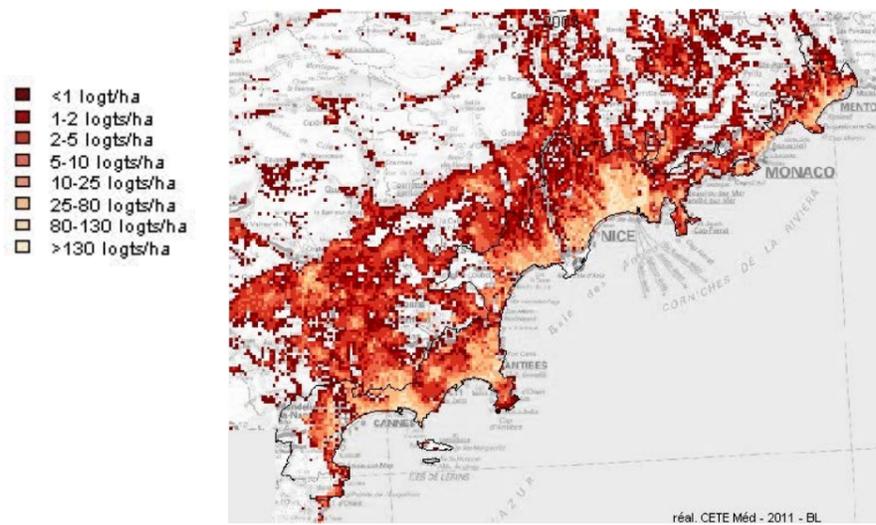
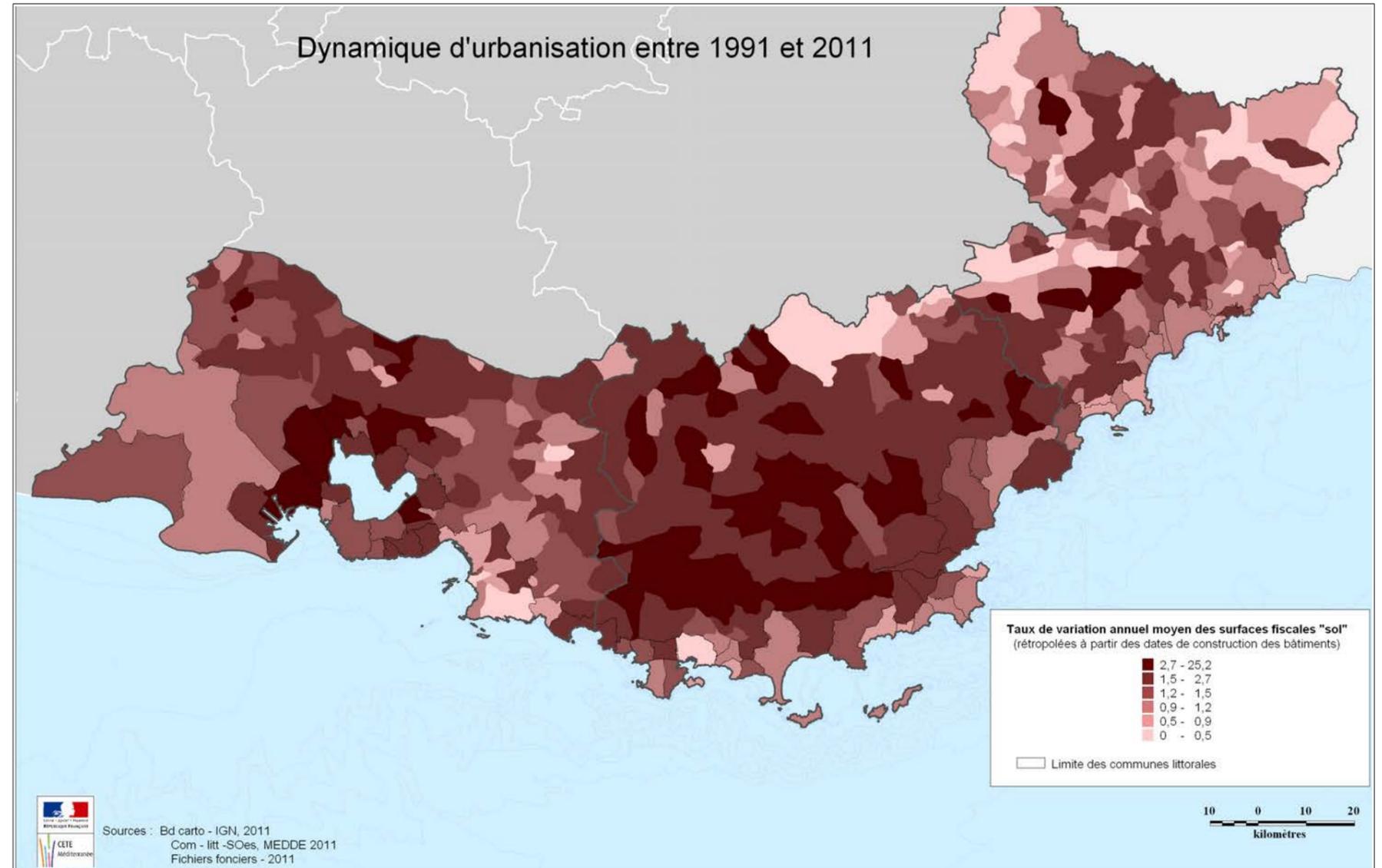
Il est alors possible de reconstituer, notamment, le taux d'accroissement annuel des surfaces considérées comme artificialisées, entre 1999 et 2011 (voir carte ci-contre).

Cette approche confirme le dynamisme de l'urbanisation dans l'arrière pays Varois au cours de la décennie passée. Ce traitement souligne également dynamique autour des rives de l'Étang de Berre.

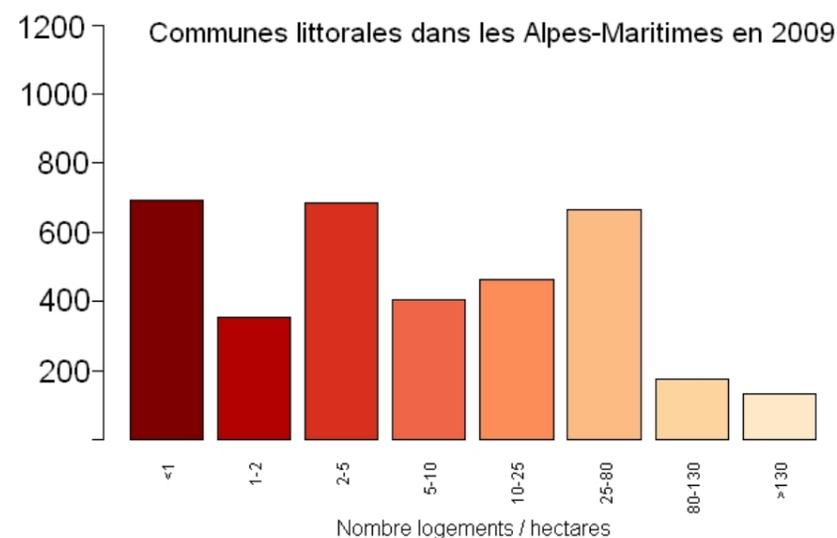
Dans les Alpes-Maritimes, les taux d'urbanisation semblent beaucoup plus disparates d'une commune voisine à l'autre, mais en moyenne moins élevés dans les communes littorales, déjà fortement urbanisées.

Une dynamique urbaine qui combine extension et densification des zones d'habitat

Selon une approche comparable, exploitant également les fichiers fonciers standards, il est possible de localiser, de dénombrer les logements, et d'accéder à leur date de construction (pour les logements construits après 1970). Il est ainsi possible de reconstruire, a posteriori, une évolution historique du parc de logement. En additionnant le nombre de logements présents sur un carroyage (250m x 250m dans le cas des Alpes-Maritimes, illustré par les deux représentations ci-dessous), on peut composer une représentation, à une date donnée, de l'urbanisation à travers différentes classes de densité de logements (voir cartes pages suivantes) :



Densité des logements dans les Alpes-Maritimes en 2009 (source : DGFIP / Fichiers fonciers)

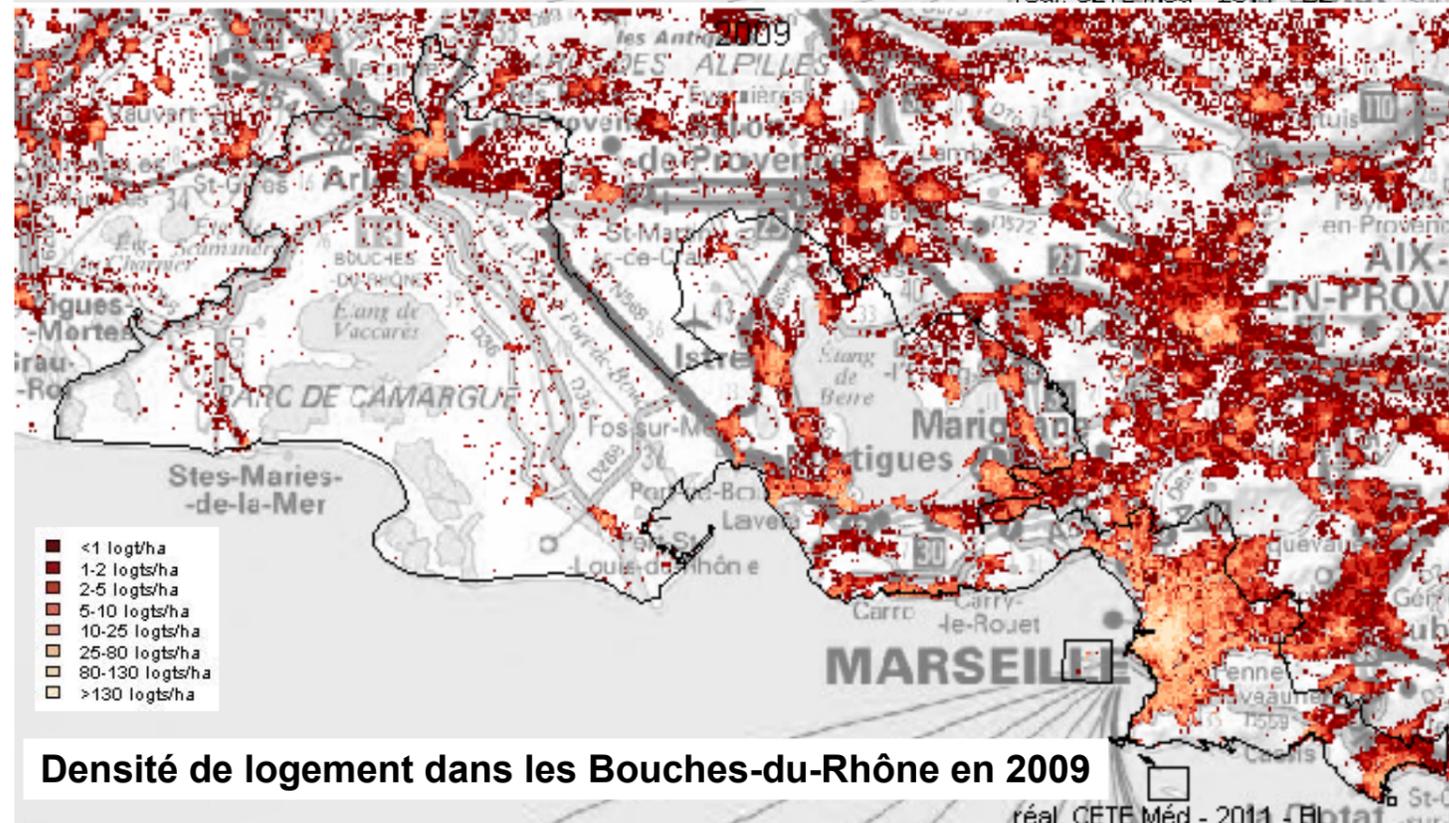
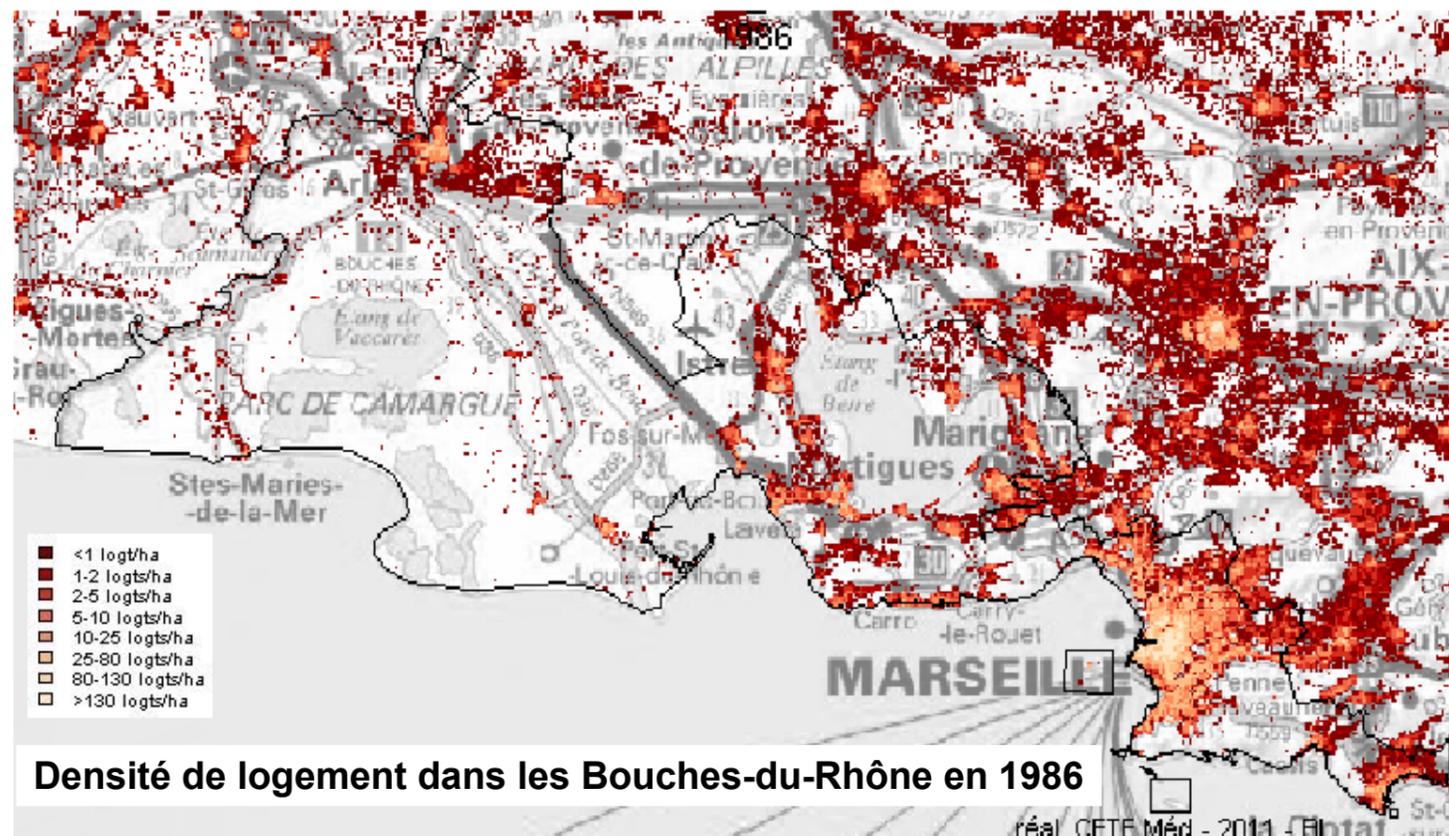
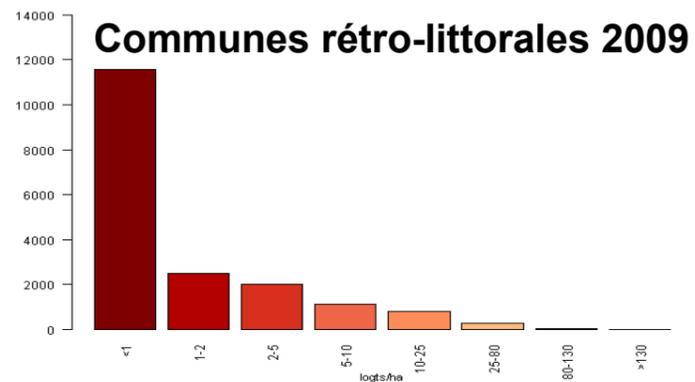
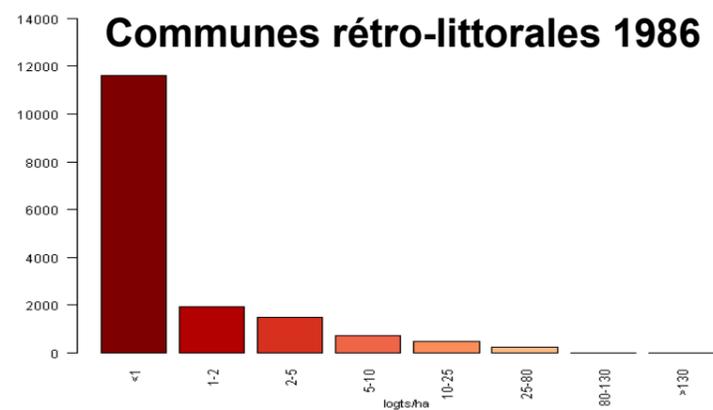
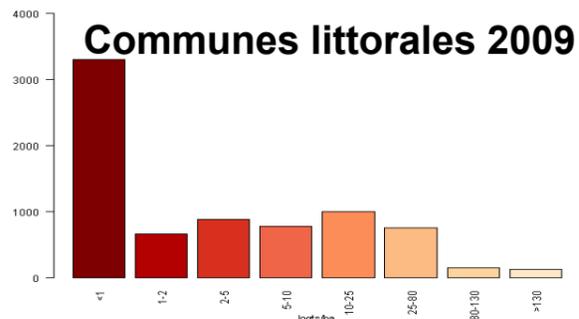
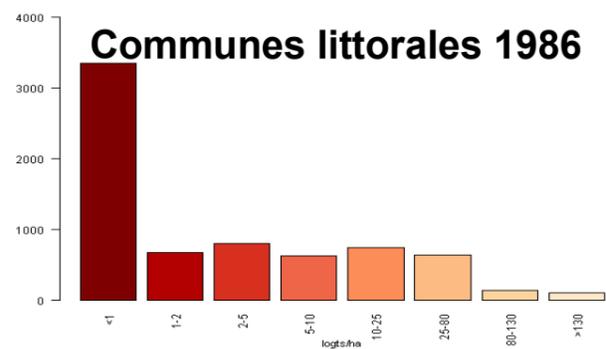


L'ensemble des zones colorées (en différentes nuances de rouges) composent une représentation de la « tâche urbaine » définie à partir de la fonction d'habitat.

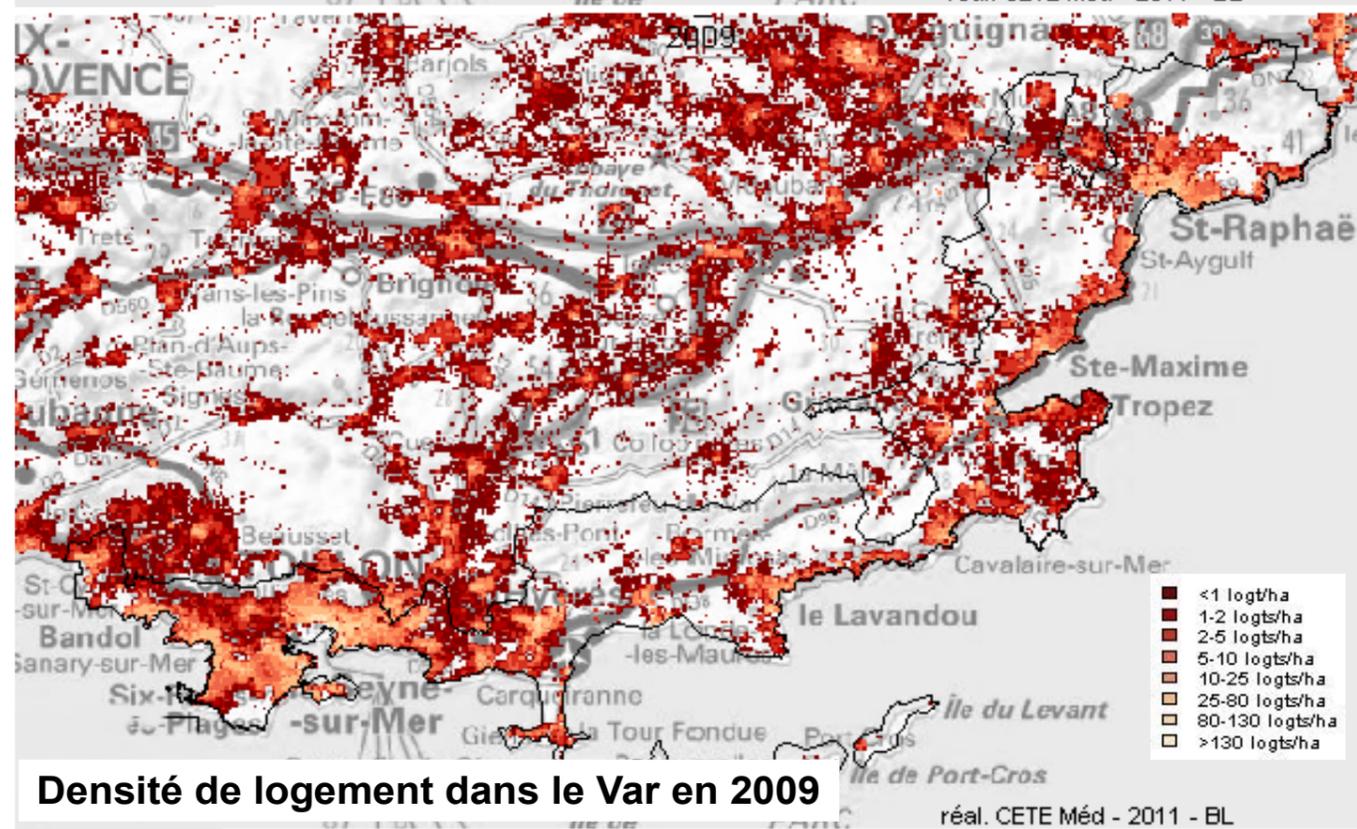
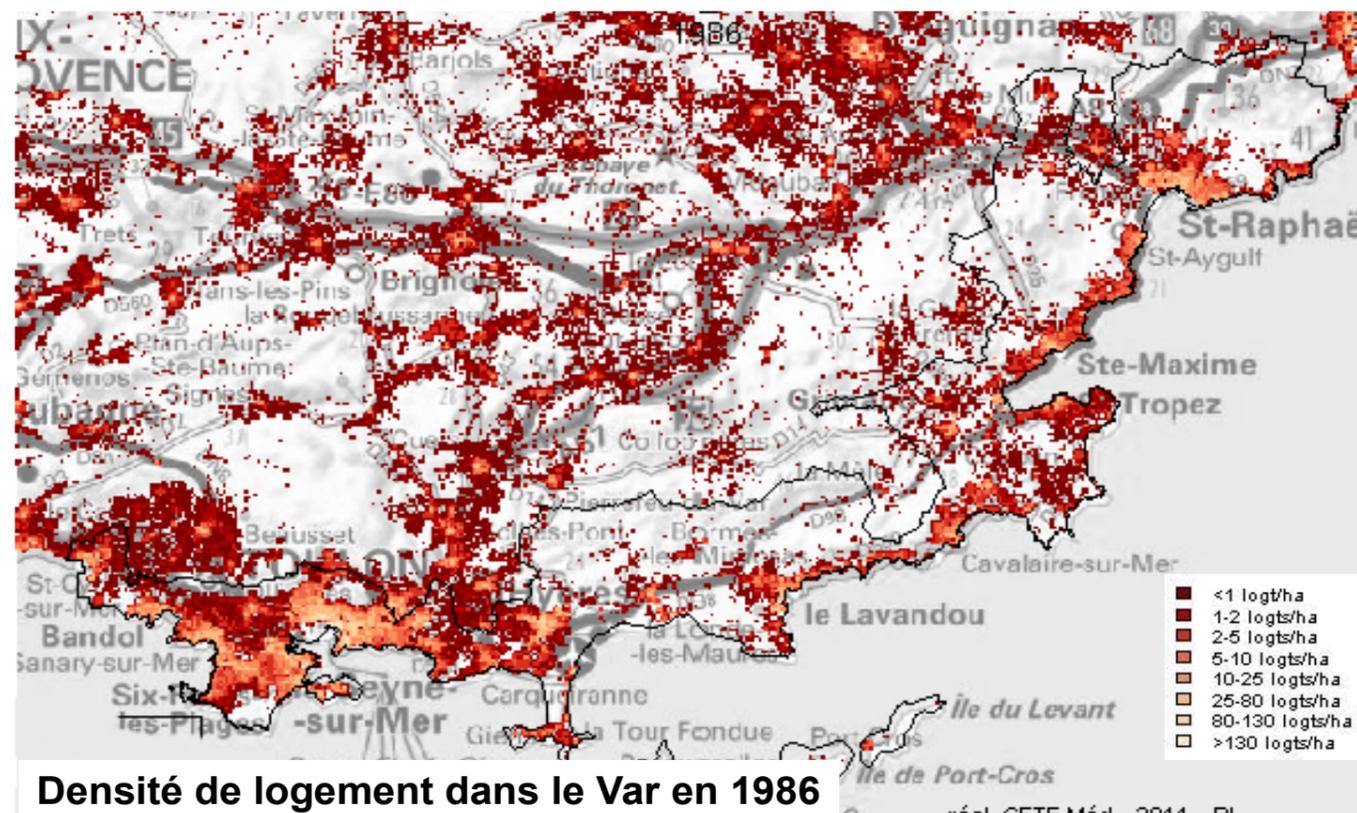
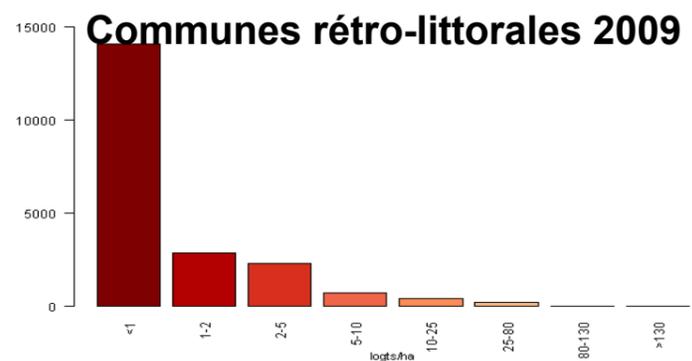
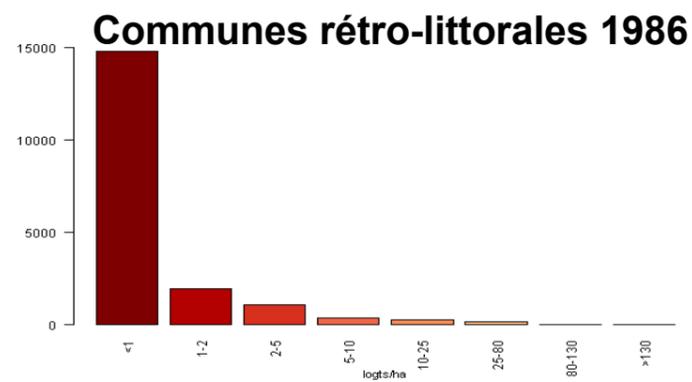
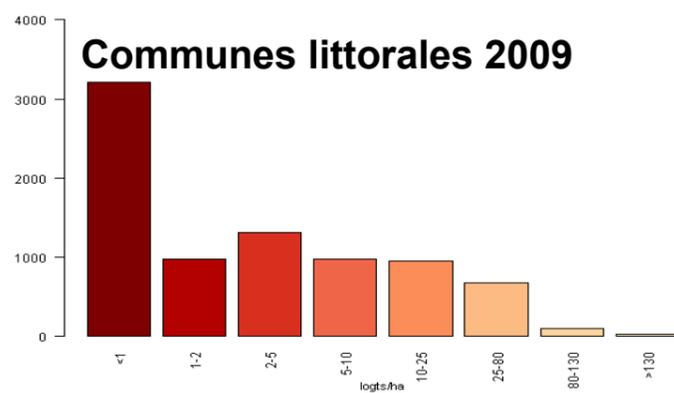
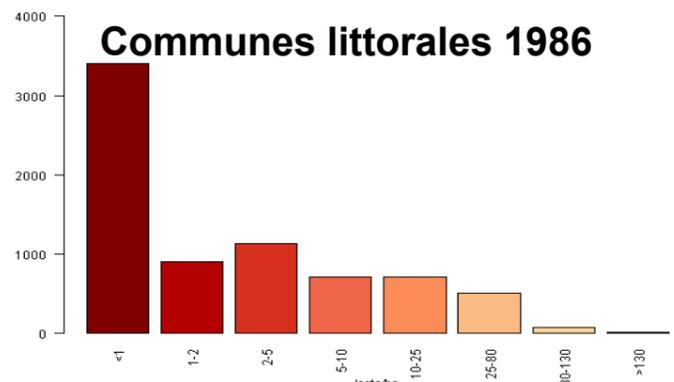
En juxtaposant deux images de la « tâche urbaine » à deux dates distantes (par exemple 2009 et 1986), il est possible de quantifier et d'analyser :

- l'extension des zones d'habitat (zones colorées supplémentaires) ;
- la densification des zones d'habitat (zones évoluant du rouge foncé au jaune clair).

Département des Bouches-du-Rhône



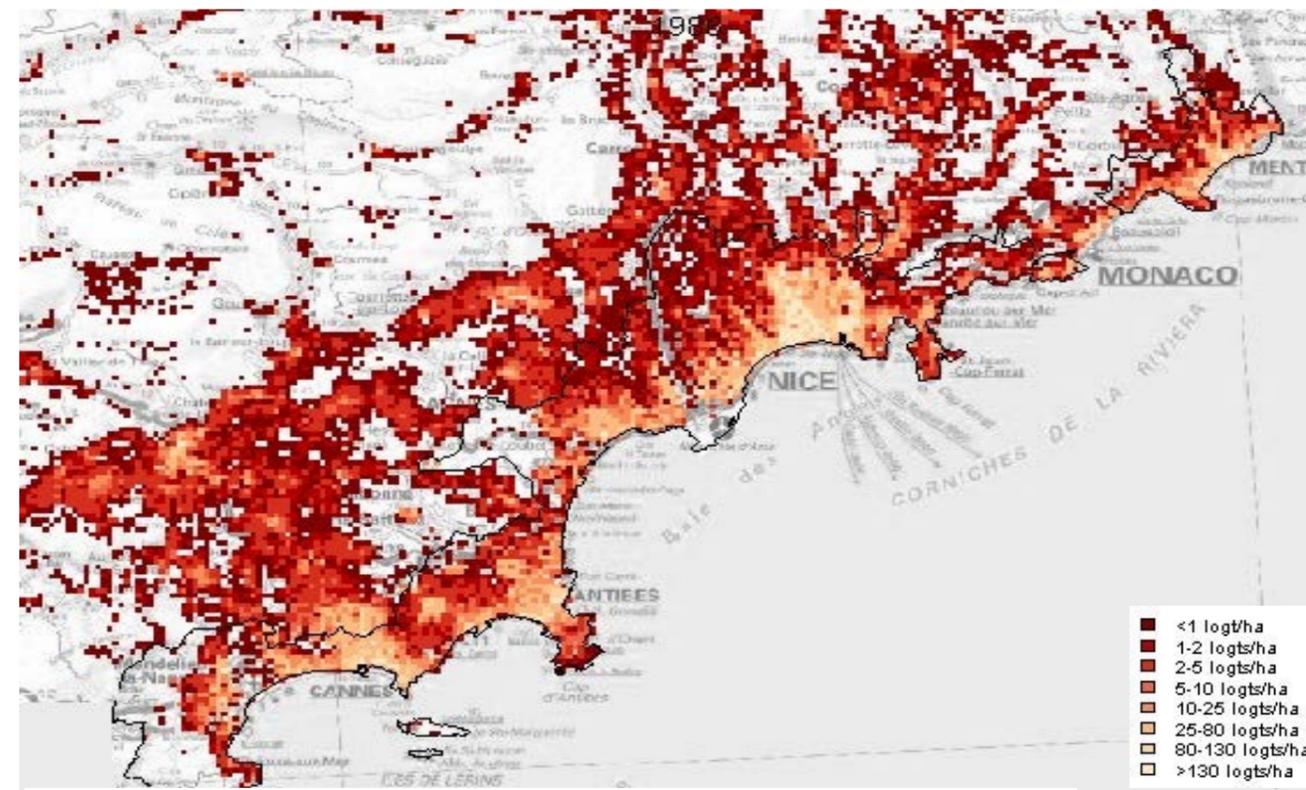
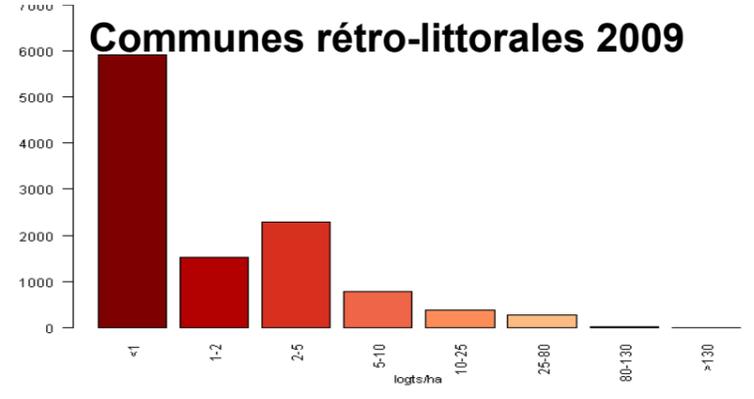
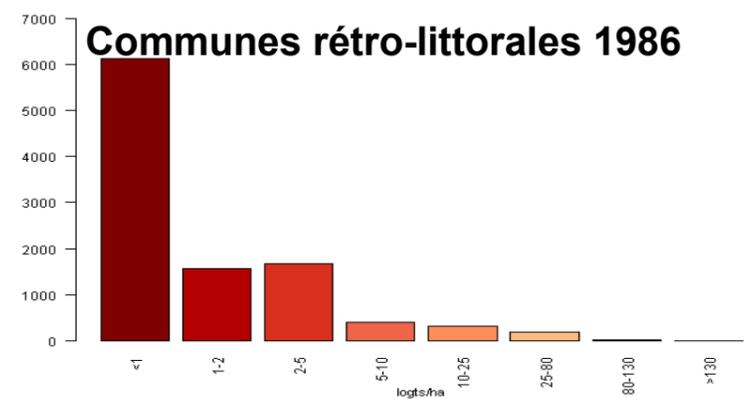
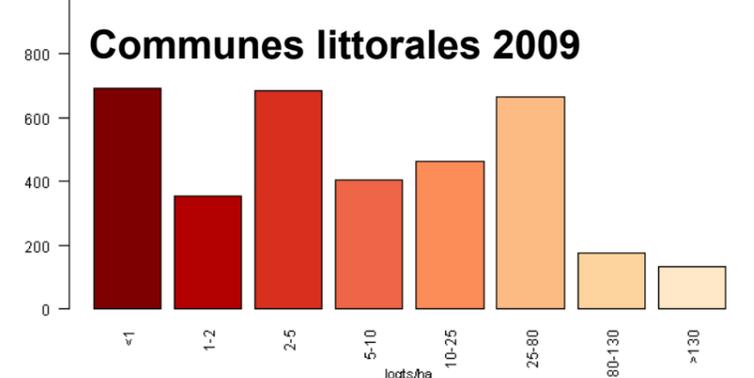
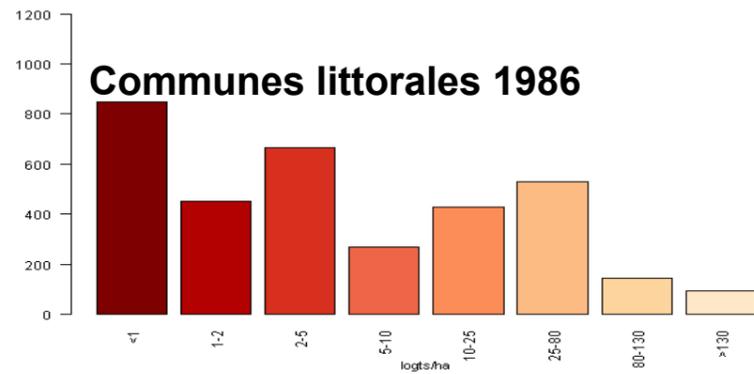
Département du Var



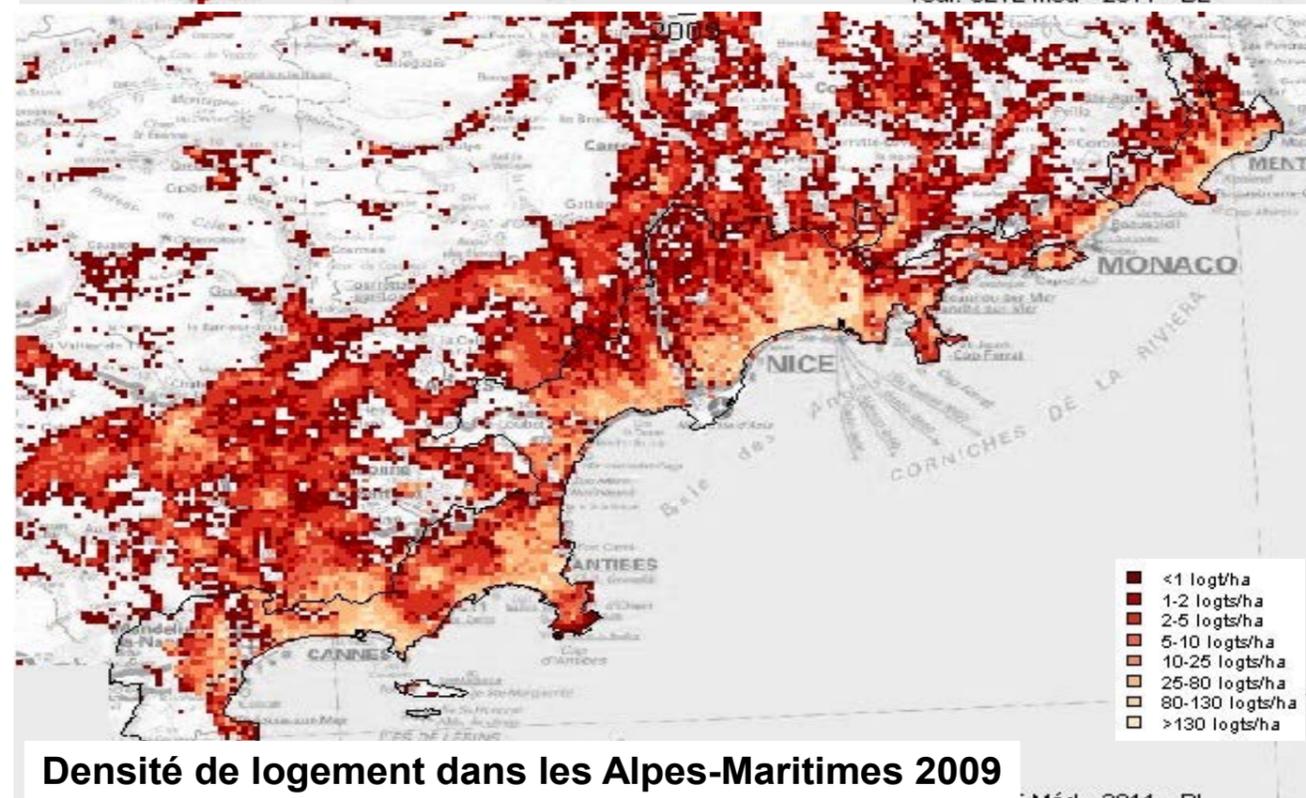
Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Département des Alpes-Maritimes



Densité de logement dans les Alpes-Maritimes en 1986



Densité de logement dans les Alpes-Maritimes 2009

Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Une extension continue des aires urbaines

La description du territoire en « aires urbaines » telles que retenue par l'INSEE permet de compléter une approche physique de l'urbanisation par une approche fonctionnelle, qui tient compte des déplacements entre domicile et lieu de travail.

Cette description repose sur la notion d'« unité urbaine », qui désigne une commune ou un agrégat de communes présentant une zone bâtie continu (pas de coupure de plus de 200 m entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

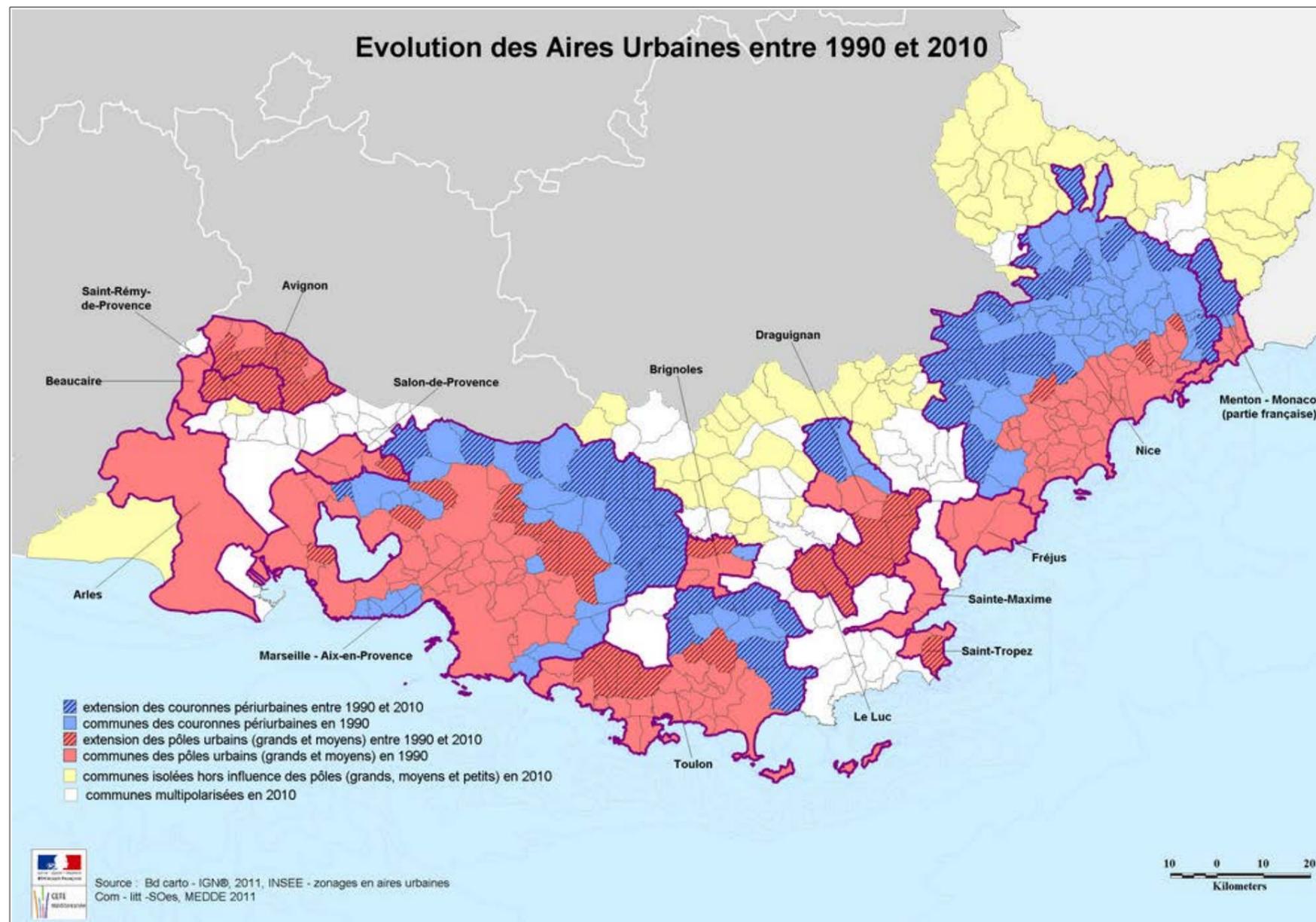
Une aire urbaine est généralement constituée d'un pôle urbain (une unité urbaine), et le plus souvent d'une couronne. La couronne correspond aux communes ou aux unités urbaines, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci (calcul itératif). Les communes de la couronne sont dites « monopolisée ».

En fonction de l'importance du pôle, les aires urbaines sont classées en grandes (pôle de 10 000 emplois et plus), moyennes (pôles de 5 000 à 10 000 emplois) ou petites (pôles de 1 500 à 5 000 emplois).

En 2010, les grandes aires urbaines couvrent 37 % du territoire métropolitain et 77 % de la population. Les départements littoraux, en moyenne, s'écartent peu de ces valeurs : ils sont couverts à 40 % de leur surface et leur population réside à 76 % dans les grandes aires urbaines. Toutefois l'influence urbaine est sensiblement plus marquée sur la façade Méditerranéenne, où la population des départements littoraux réside à 84 % dans les grandes aires urbaines. La couverture de la population des trois départements littoraux de PACA atteint même 93 %.

Aires urbaines	Type	Nb com.	Superficie en km2	Population 2012	% Nb com.	% Surf.	% Pop. 2012	
1	Marseille - Aix-en-Provence	G	90	3 183	1 737 197	21%	20,6%	42,2%
2	Nice	G	127	2 555	1 004 222	29%	16,6%	24,4%
3	Toulon	G	40	1 209	616 848	9%	7,8%	15,0%
4	Fréjus	G	3	223	94 070	1%	1,4%	2,3%
5	Draguignan	G	10	497	79 755	2%	3,2%	1,9%
6	Menton - Monaco (F)	G	12	186	77 113	3%	1,2%	1,9%
7	Salon-de-Provence	G	4	140	59 521	1%	0,9%	1,4%
8	Avignon	G	14	293	58 893	3%	1,9%	1,4%
9	Arles	G	1	758	53 988	0%	4,9%	1,3%
10	Brignoles	G	4	148	24 480	1%	1,0%	0,6%
11	Beaucaire	G	1	74	12 928	0%	0,5%	0,3%
12	Sainte-Maxime	M	2	127	17 580	0%	0,8%	0,4%
13	Le Luc	M	2	118	13 975	0%	0,8%	0,3%
14	Saint-Rémy-de-Provence	M	3	121	13 544	1%	0,8%	0,3%
15	Saint-Tropez	M	3	72	9 280	1%	0,5%	0,2%
16	Bormes - Le Lavandou	P	3	135	14 080	1%	0,9%	0,3%
17	Cogolin	P	1	28	11 142	0%	0,2%	0,3%
18	Cavalaire-sur-Mer	P	2	40	10 640	0%	0,3%	0,3%
19	Port-Saint-Louis-du-Rhône	P	1	83	8 945	0%	0,5%	0,2%
20	Salernes	P	3	81	5 313	1%	0,5%	0,1%
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines		-	47	1 950	127 968	10,8%	12,6%	3,1%
Autres communes multipolarisées		-	8	392	12 282	1,8%	2,5%	0,3%
Communes isolées hors influence des pôles		-	54	3 015	47 952	12,4%	19,5%	1,2%
TOTAL :		435	15 428	4 111 716	100%	100%	100%	

Structuration des aires urbaines publiée en 2010 (Source : INSEE, estimation population 2012 d'après CETE)



Suivant la définition de l'INSEE, les trois départements littoraux de PACA comptent aujourd'hui 20 aires urbaines : 11 grandes (dont trois frontalières : Beaucaire, Avignon, Menton-Monaco), 4 moyennes et 5 petites. Les aires urbaines de Marseille Nice et Toulon couvrent à elles seules 60 % du territoire et 82 % de la population. Un peu plus d 1 % seulement de la population de ces départements ne subit pas directement l'influence d'un ou plusieurs pôles.

Le zonage en aires urbaines publié en 2010 par l'INSEE a été réalisé sur la base de recensement 2008, les deux zonages précédents ayant été établis sur la base des recensements de 1999 et 1990. Les définitions du zonage ont évoluées en 2010, mais, en se limitant à l'examen des évolutions des grandes et moyennes aires urbaines, au sens de la nomenclature 2010, il est possible d'établir des comparaisons avec 1990 et 1999 et d'analyser l'extension des aires urbaines.

Volet 1 : État des lieux

Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

En près de vingt ans, les aires urbaines de trois départements se sont considérablement étendus, globalement de près de 40 %, mais avec un accroissement particulièrement significatif dans le Var (87 %), où l'influence de l'aire aixoise et marseillaise continue de s'étendre au Nord-Ouest de Brignoles, et se combine à l'extension vers le Nord de l'influence toulonnaise. Dans le Var, l'extension des couronnes urbaines (130 %), qui traduit l'influence des pôles à distance grâce à l'attractivité des emplois, s'accompagne d'une extension des pôles de proche en proches des pôles (65 %), en continuité de l'urbanisation.

L'aire urbaine de Nice s'est étendue pour sa part de près de 40 % jusqu'à atteindre le département des Hautes-Alpes, mais c'est la couronne qui s'étend essentiellement (60 %), tandis que le pôle reste relativement stable dans sa géométrie (10 %).

Dans les Bouches-du-Rhône, se sont les pôles urbains qui s'étendent essentiellement (24 %), tandis que l'extension des couronnes est bloquée (-8 %), soit par des obstacles naturels, soit par la présence de nombreux autres pôles urbains qui maintiennent les communes hors pôle sous l'influence simultanée de plusieurs pôles.

Même lorsque les couronnes périurbaines gagnent de l'espace, le poids démographique des pôles reste extrêmement prépondérant. Ainsi, le développement de la population des aires Niçoise et de Menton (11 %) repose avant tout sur une densification des pôles urbains. Dans les Bouches-du-Rhône l'augmentation des populations des aires urbaines (14 %) repose également sur une densification des pôles urbains. Dans le Var, les communes périurbaines compte pour environ 15 % dans les évolutions démographiques qui sont également plus marquées (32 %).

Sauf dans le cas des Bouches-du Rhône, l'extension des aires urbaines se fait sur un rythme plus soutenu que la croissance de la population dans ces périmètres. Il en résulte une diminution de la densité moyenne des aires urbaines de -20 % dans les Alpes-Maritimes et de -30 % dans le Var.

L'extension des aires urbaines au cours des 20 dernières années n'a pratiquement pas concerné les communes littorales, mais exclusivement les communes rétro-littorales. La quasi totalité des communes littorales sont déjà intégrées dans le pôle d'une aire urbaine.

Les communes littorales gardent en volume une part prépondérante dans l'accroissement de la population aires urbaines, toutefois elles croissent désormais en moindre proportion que les communes rétro-littorales, singulièrement dans le Var où les communes littorales des pôles urbains ont cru de 12 % pendant que les communes rétro-littorales de ces mêmes pôles ont doublé leur population (98 %). La périurbanisation s'accompagne donc d'un ré-équilibre lent et progressif du poids des communes rétro-littorales et des communes littorales au sein des aires urbaines.

La situation est inversée sur les côtes languedociennes par exemple, où l'analyse montre que les populations des communes littorales dans les pôles urbains ont presque doublé (92 %) en 20 ans tandis que les populations des communes rétro-littorales n'ont progressé que de 36 %, même si elles conservent encore une part prépondérante dans l'accroissement des aires urbaines.

	Superficie	1990			2008			Evolution 2008-1990			% Evolution 2008-1990		
		pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	cour. urbaines	Aires urbaines*
06	communes littorales	269	0	269	269	0	269	0	0	0	0%	-	0%
	communes rétro-littorales	505	1 045	1 551	554	1 702	2 255	49	656	705	10%	63%	45%
	toutes communes	774	1 045	1 820	823	1 702	2 525	49	656	705	6%	63%	39%
13	communes littorales	1 526	97	1 623	1 547	97	1 644	21	0	21	1%	0%	1%
	communes rétro-littorales	1 022	778	1 801	1 605	707	2 312	582	-71	511	57%	-9%	28%
	toutes communes	2 548	876	3 424	3 151	805	3 956	603	-71	532	24%	-8%	16%
83	communes littorales	705	0	705	740	80	820	35	80	115	5%	-	16%
	communes rétro-littorales	385	633	1 018	1 022	1 382	2 404	637	749	1 386	166%	118%	136%
	toutes communes	1 089	633	1 723	1 762	1 462	3 224	673	829	1 501	62%	131%	87%
06+13 +83	communes littorales	2 500	97	2 597	2 556	178	2 734	56	80	136	2%	82%	5%
	communes rétro-littorales	1 912	2 457	4 369	3 180	3 791	6 971	1 268	1 334	2 602	66%	54%	60%
	toutes communes	4 412	2 555	6 966	5 736	3 968	9 705	1 324	1 414	2 738	30%	55%	39%
11+30 +34+66	communes littorales	323	438	761	664	512	1 176	341	74	415	106%	17%	55%
	communes rétro-littorales	1 212	2 558	3 770	1 984	4 854	6 838	772	2 296	3 068	64%	90%	81%
	toutes communes	1 535	2 996	4 531	2 648	5 366	8 014	1 113	2 370	3 483	73%	79%	77%

* grandes et moyennes uniquement, au sens du zonage 2010

	Population	1990			2008			Evolution 2008-1990			% Evolution 2008-1990		
		pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	cour. urbaines	Aires urbaines*
06	communes littorales	663 184	0	663 184	702 673	0	702 673	39 489	0	39 489	6%	-	6%
	communes rétro-littorales	255 472	27 189	282 661	315 650	33 036	348 686	60 178	5 847	66 025	24%	22%	23%
	toutes communes	918 656	27 189	945 845	1 018 323	33 036	1 051 359	99 667	5 847	105 514	11%	22%	11%
13	communes littorales	1 120 862	25 190	1 146 052	1 206 621	25 190	1 231 811	85 759	0	85 759	8%	0%	7%
	communes rétro-littorales	418 269	79 315	497 584	578 298	63 192	641 490	160 029	-16 123	143 906	38%	-20%	29%
	toutes communes	1 539 131	104 505	1 643 636	1 784 919	88 382	1 873 301	245 788	-16 123	229 665	16%	-15%	14%
83	communes littorales	478 403	0	478 403	535 640	7 151	542 791	57 237	7 151	64 388	12%	-	13%
	communes rétro-littorales	111 432	36 129	147 561	220 958	59 651	280 609	109 526	23 522	133 048	98%	65%	90%
	toutes communes	589 835	36 129	625 964	756 598	66 802	823 400	166 763	30 673	197 436	28%	85%	32%
06+13 +83	communes littorales	2 262 449	25 190	2 287 639	2 444 934	32 341	2 477 275	182 485	7 151	189 636	8%	28%	8%
	communes rétro-littorales	785 173	142 633	927 806	1 114 906	155 879	1 270 785	329 733	13 246	342 979	42%	9%	37%
	toutes communes	3 047 622	167 823	3 215 445	3 559 840	188 220	3 748 060	512 218	20 397	532 615	17%	12%	17%
11+30 +34+66	communes littorales	127 265	62 637	189 902	244 132	90 046	334 178	116 867	27 409	144 276	92%	44%	76%
	communes rétro-littorales	825 152	268 629	1 093 781	1 123 085	459 666	1 582 751	297 933	191 037	488 970	36%	71%	45%
	toutes communes	952 417	331 266	1 283 683	1 367 217	549 712	1 916 929	414 800	218 446	633 246	44%	66%	49%

	Densité	1990			2008			Evolution 2008-1990			% Evolution 2008-1990		
		pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	couronnes urbaines	Aires urbaines*	pôles urbains	cour. urbaines	Aires urbaines*
06	communes littorales	2 462	-	2 462	2 609	-	2 609	147	-	147	6%	-	6%
	communes rétro-littorales	506	26	532	570	19	589	64	-7	582	13%	-25%	-15%
	toutes communes	1 186	26	1 212	1 237	19	1 236	51	-7	1 169	4%	-25%	-20%
13	communes littorales	735	259	994	780	259	1 039	45	0	45	6%	0%	6%
	communes rétro-littorales	409	102	511	360	89	449	-49	-13	1	-12%	-12%	0%
	toutes communes	604	119	723	566	110	474	-38	-9	-7	-6%	-8%	-1%
83	communes littorales	679	-	679	724	89	813	45	-	45	7%	-	7%
	communes rétro-littorales	290	57	347	216	43	259	-74	-14	-28	-25%	-24%	-19%
	toutes communes	541	57	598	429	46	554	-112	-11	-108	-21%	-20%	-30%
06+13 +83	communes littorales	905	259	1 164	957	182	1 139	51	-76	25	6%	-30%	3%
	communes rétro-littorales	411	58	469	351	41	390	-60	-17	-30	-15%	-29%	-14%
	toutes communes	691	66	757	621	47	529	-70	-18	-75	-10%	-28%	-16%
11+30 +34+66	communes littorales	394	143	537	367	176	543	-26	33	35	-7%	23%	14%
	communes rétro-littorales	681	105	786	566	95	661	-115	-10	-59	-17%	-10%	-20%
	toutes communes	620	111	731	516	102	629	-104	-8	-44	-17%	-7%	-16%

Évolutions des aires urbaines (grandes et moyennes) entre 1990 et 2008

(source : INSEE)

Volet 1 : État des lieux

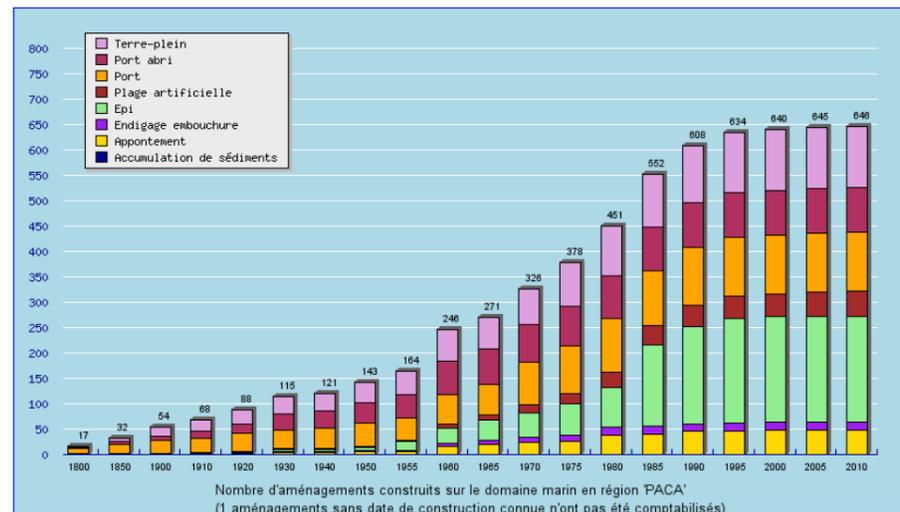
Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Une dynamique d'artificialisation du trait de côte désormais contenue

Le développement de l'urbanisation s'est accompagné au fil du temps de l'implantation d'aménagements gagnés sur la mer pour satisfaire aux besoins des populations : port, port-abri, terre-plein, plage artificielle, ..

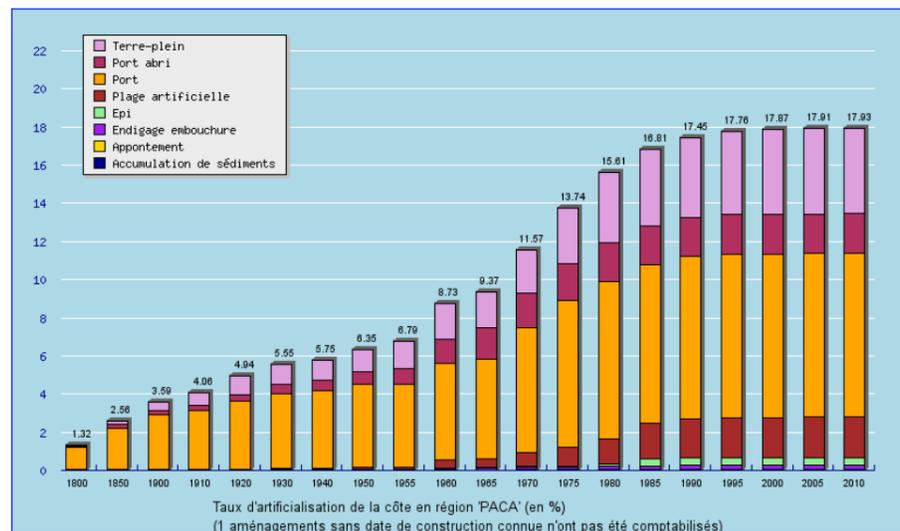
En un siècle, ce sont ainsi 649 ouvrages qui ont été implantés sur les côtes de Provence-Alpes-Côte d'Azur conduisant à l'artificialisation de 19,06 % du trait de côte.

Après l'explosion des années 1960 et 1970 - "âge d'or" des aménagements portuaires et autres marinas, le phénomène s'est toutefois très nettement ralenti depuis 1985.



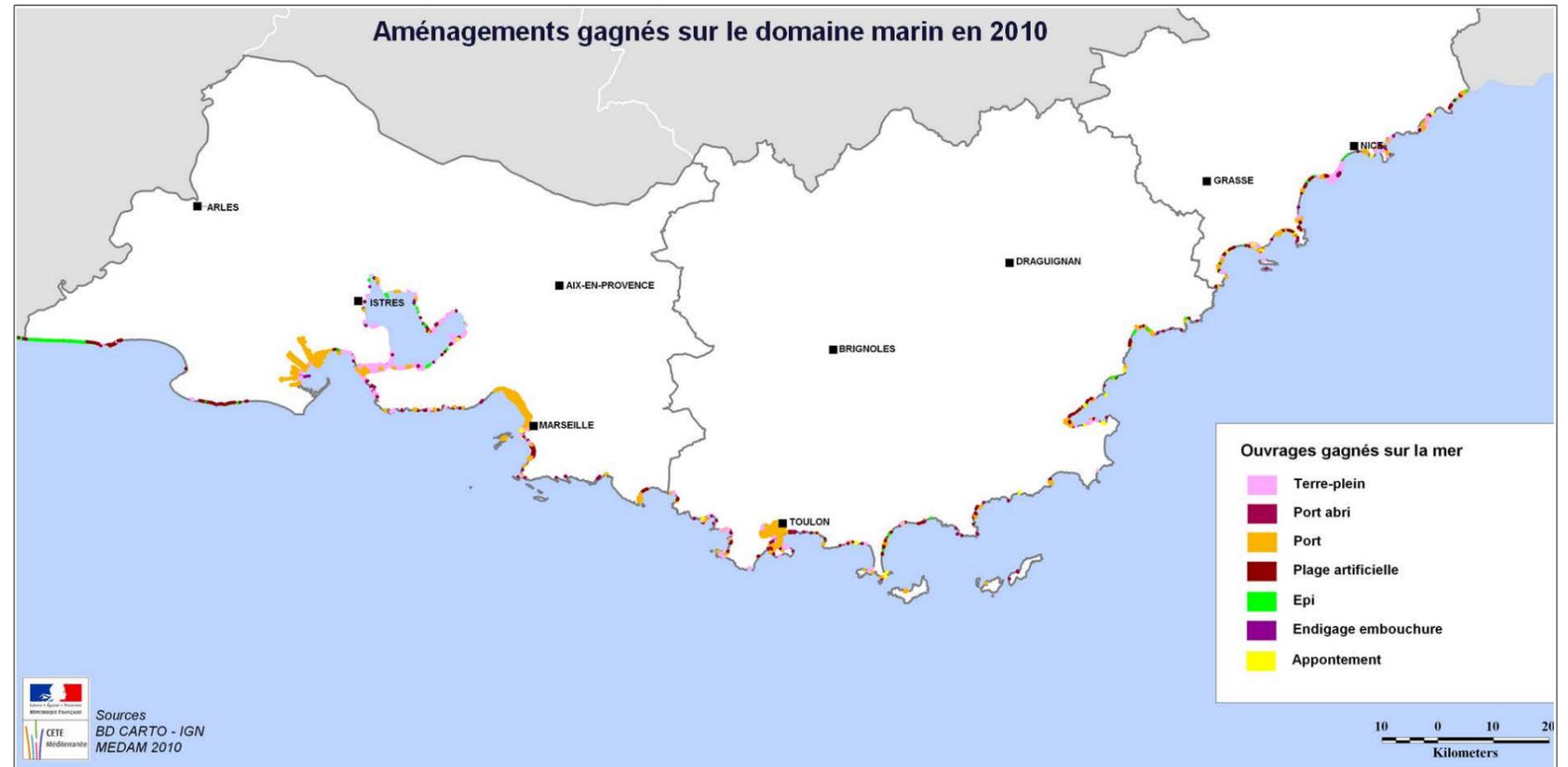
Littoral PACA : Evolution historique du nombre d'aménagements

(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Littoral PACA : Evolution historique du taux d'artificialisation

(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Inventaire des ouvrages par département
(nombres d'ouvrages déclinés par type, port, épi, terre-plein, etc)

Département	Total	Ports	Ports abri	Terre-pleins	Plages alv.	Epis	Appont.	Endig. Emb.
Alpes-Maritimes	173	31	22	31	14	52	21	2
Var	249	57	41	53	16	52	25	5
Bouches-du-Rhône	227	30	25	37	19	104	2	10

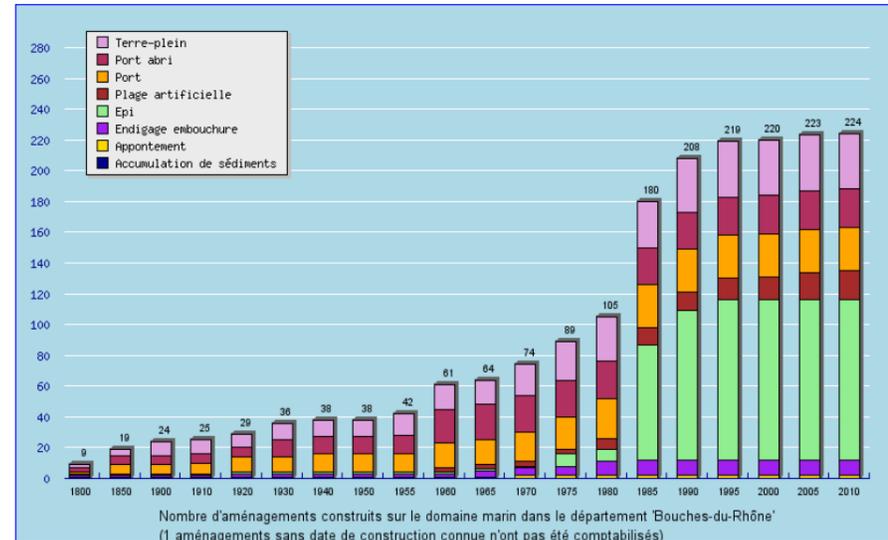
Taux d'artificialisation du trait de côte par département
(rapport entre le linéaire du littoral artificialisé et le linéaire de littoral initial)

Département	Artificialisation totale (%)	Ports (%)	Ports abri (%)	Terre-pleins (%)	Plages alv. (%)	Epis (%)	Appont. (%)	Endig. Emb. (%)
Alpes-Maritimes	27,39	11,63	1,30	9,44	4,25	0,52	0,15	0,10
Var	13,74	7,53	1,43	3,09	1,40	0,19	0,05	0,05
Bouches-du-Rhône	23,02	11,76	3,17	4,94	2,21	0,52	0,00	0,43

Volet 1 : État des lieux

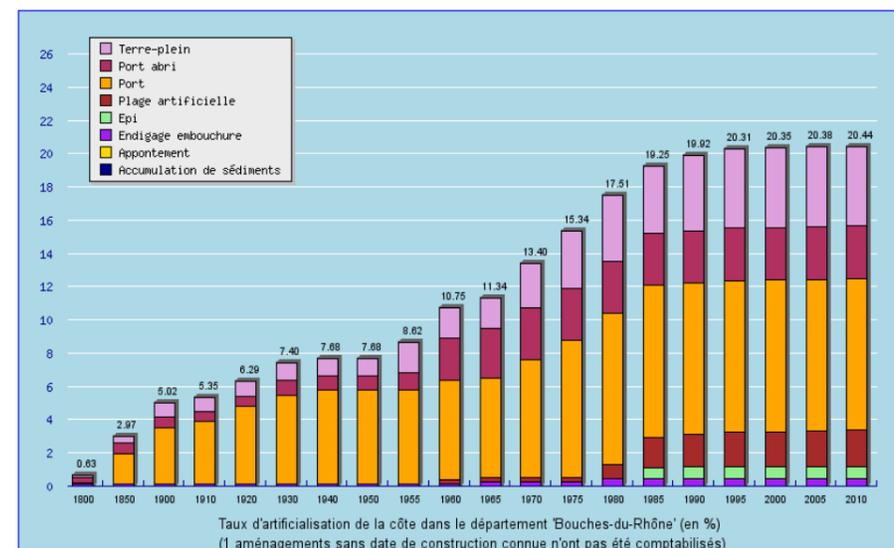
Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Situation du département des Bouches-du-Rhône



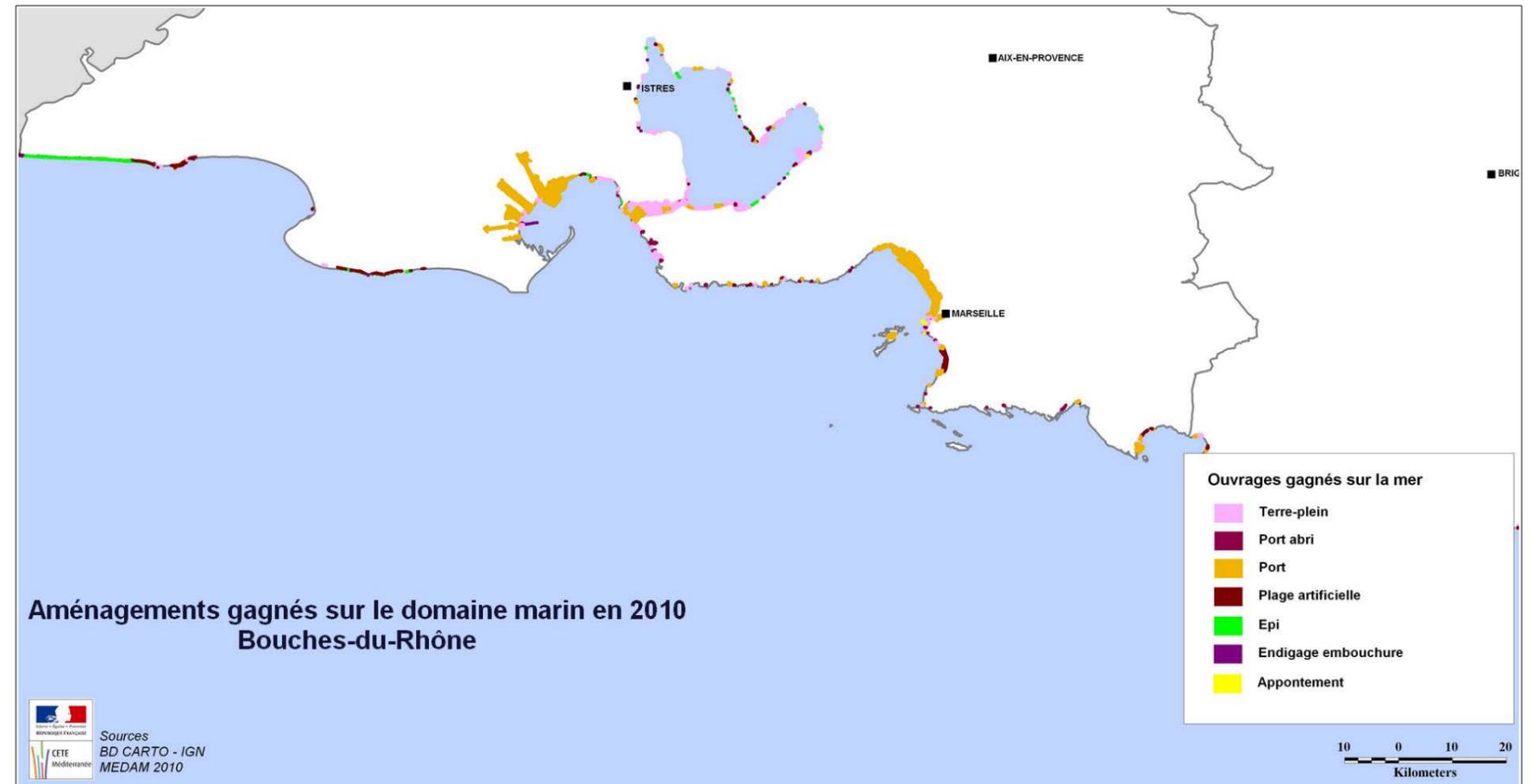
Bouches-du-Rhône : Evolution historique du nombre d'aménagements

(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Bouches-du-Rhône : Evolution historique du taux d'artificialisation

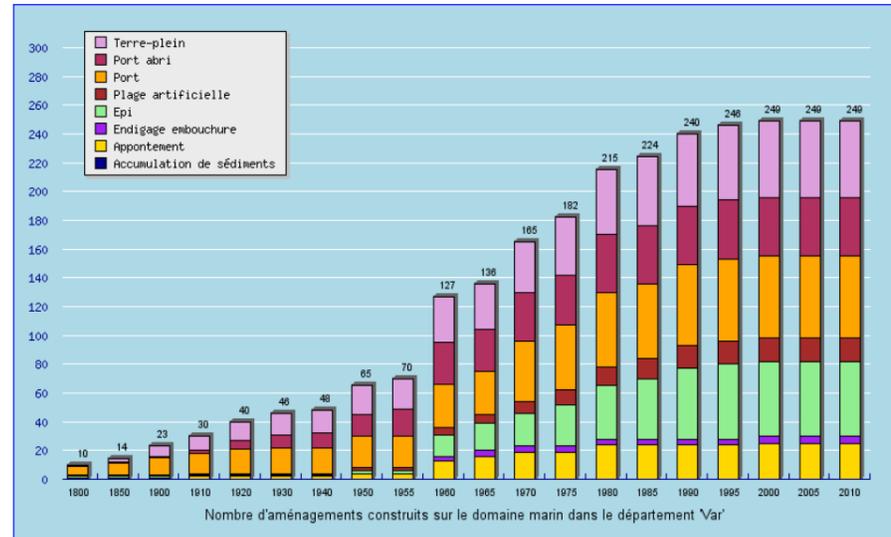
(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Volet 1 : État des lieux

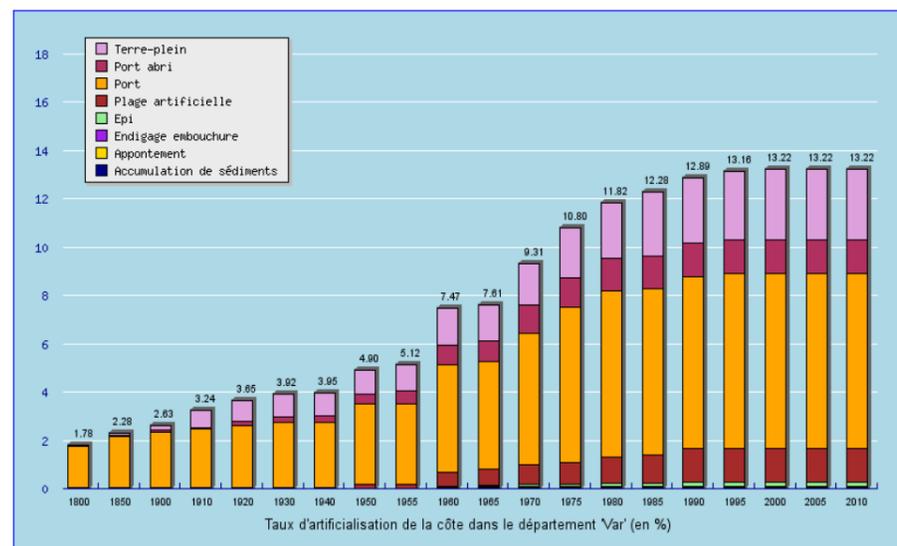
Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Situation du département du Var



Var : Evolution historique du nombre d'aménagements

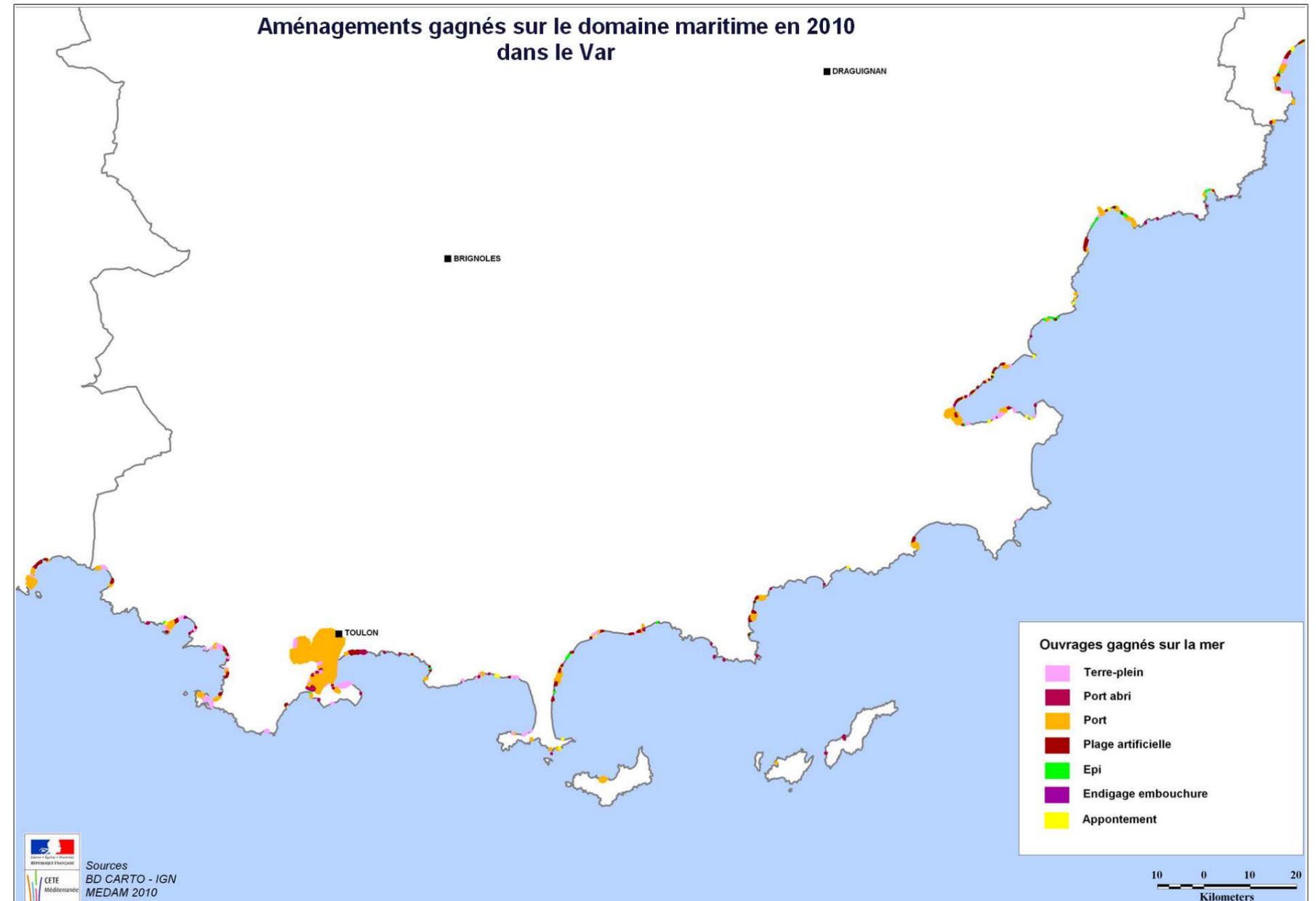
(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Var : Evolution historique du taux d'artificialisation

(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)

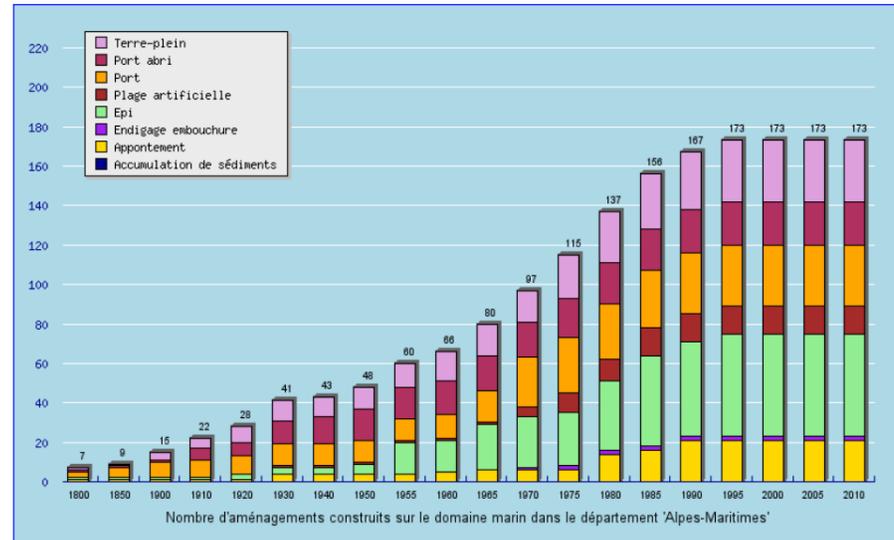
Aménagements gagnés sur le domaine maritime en 2010 dans le Var



Volet 1 : État des lieux

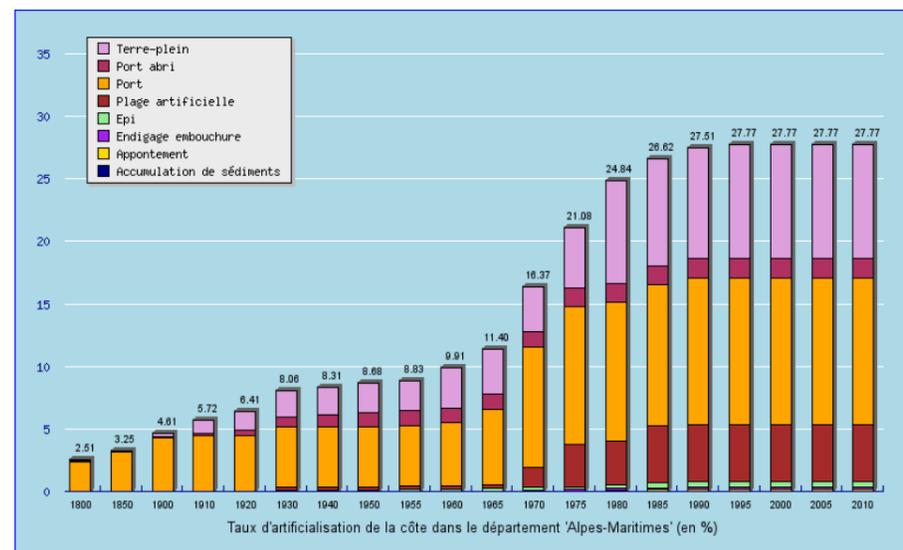
Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Situation du département des Alpes-Maritimes



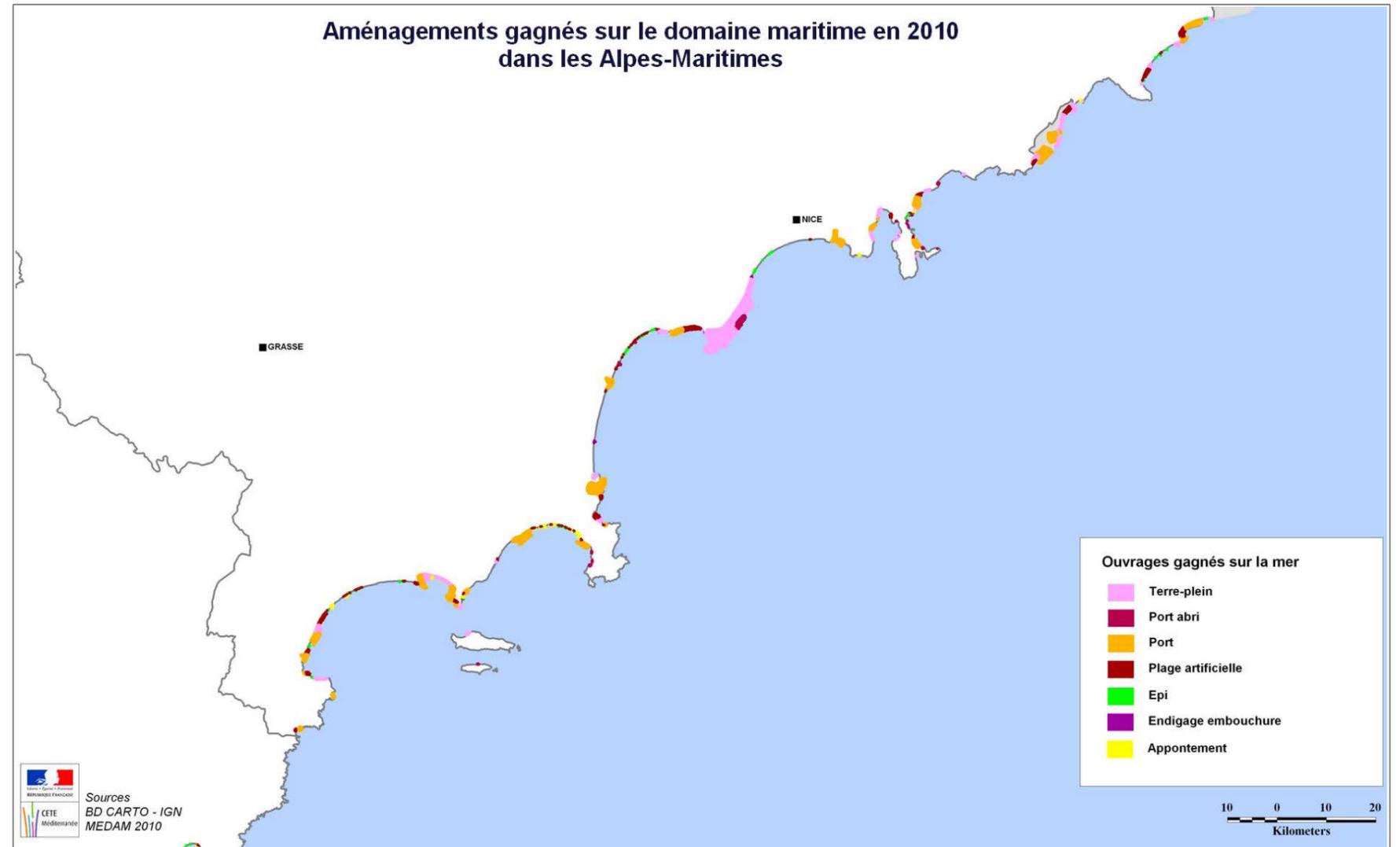
Alpes-Maritimes : Evolution historique du nombre d'aménagements

(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Alpes-Maritimes : Evolution historique du taux d'artificialisation

(source : Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>)



Le changement d'échelle des politiques territoriales et urbaines à travers les SCOT

À l'échelle métropolitaine, les SCOT couvrent 84 % des communes littorales, et 95 % de la population des communes littorales

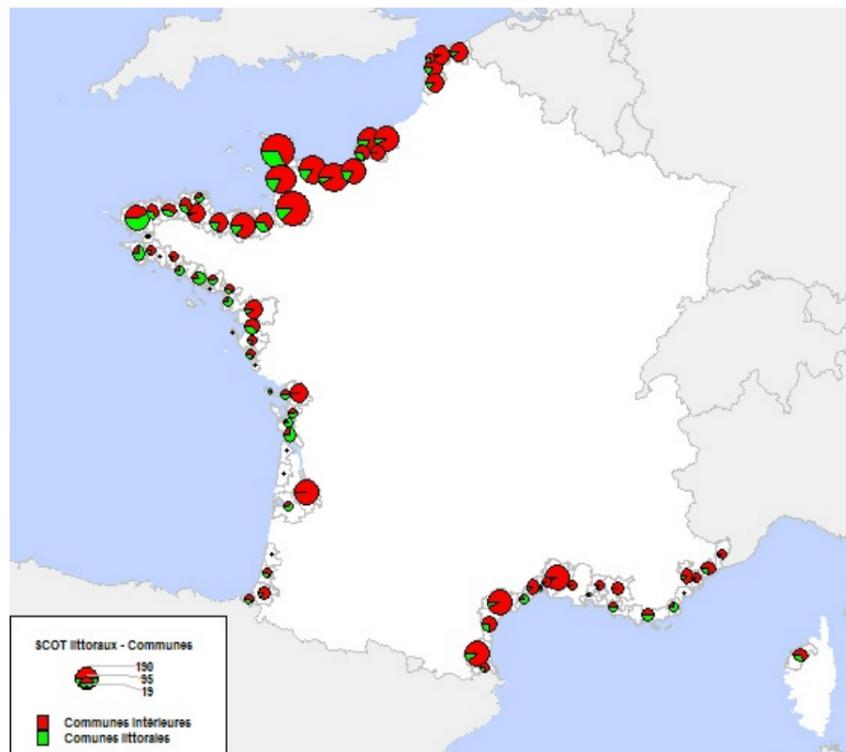
Les trois départements littoraux de PACA comptent actuellement 20 SCOT, dont 12 ont une façade maritime, c'est à dire comptabilisent au moins une commune littorale en leur sein.

En PACA, la totalité des communes littorales des trois départements est aujourd'hui couverte par l'un de ces 12 SCOT.

Au regard des autres SCOT littoraux à l'échelle métropolitaine, qui comptent en moyenne 43 communes et sont souvent largement ouverts sur leur espaces intérieurs (seulement la moitié de leur population est située sur la bande côtière en moyenne), les 12 SCOT littoraux de la façade PACA sont en comparaison peu étendus, mais concentrent une très forte population, massivement située sur la bande côtière.

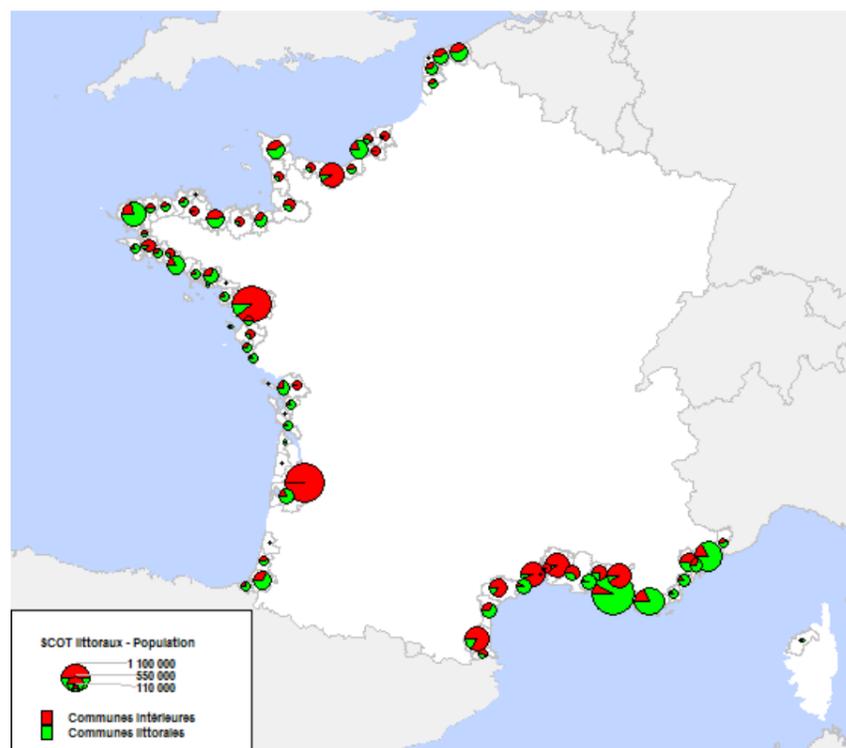
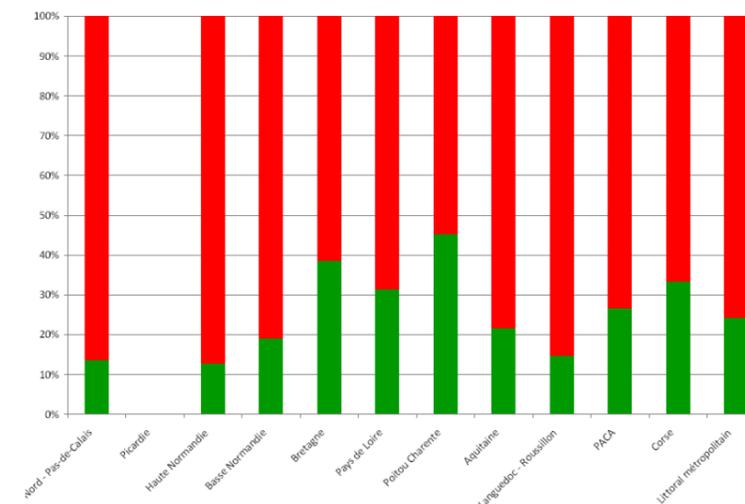
Les 12 SCOT littoraux de PACA couvrent près de 3,5 millions d'habitants, dont 2,5 millions sont situés dans une commune littorale, soit une proportion de plus de 70%.

À eux seuls, les 12 SCOT littoraux de PACA représentent 30 % de la population de tous les SCOT littoraux métropolitains (12 millions) et près de 6% de la population française métropolitaine.



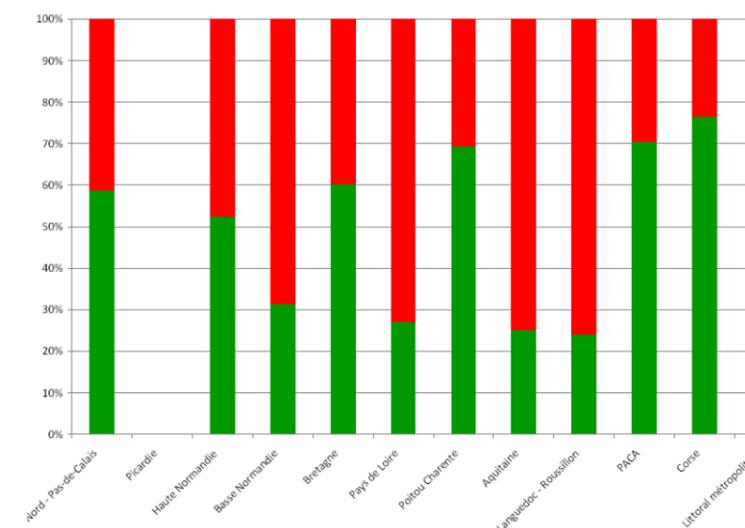
SCOT littoraux par communes - 2013

Composition des SCOT Littoraux par communes



SCOT littoraux par population - 2013

Composition des SCOT Littoraux en population



Volet 1 : État des lieux

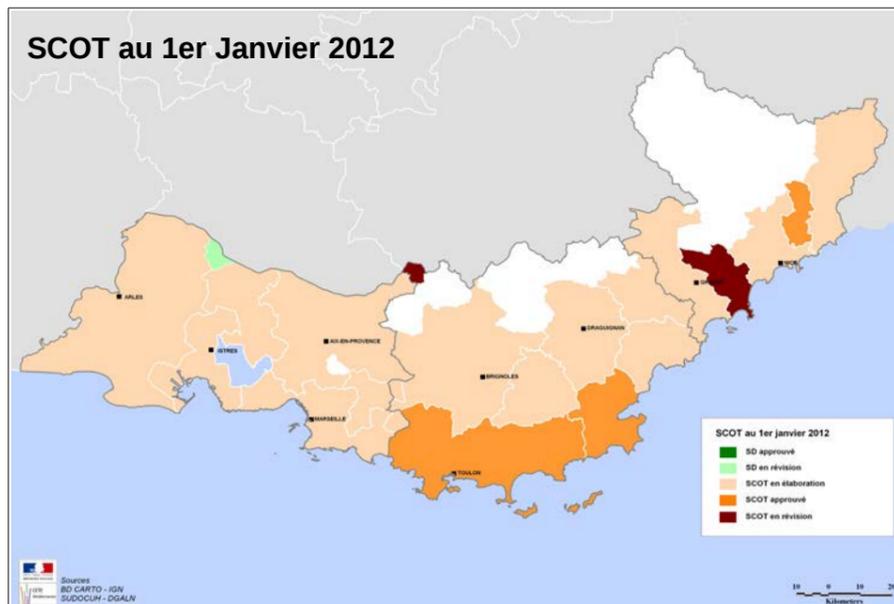
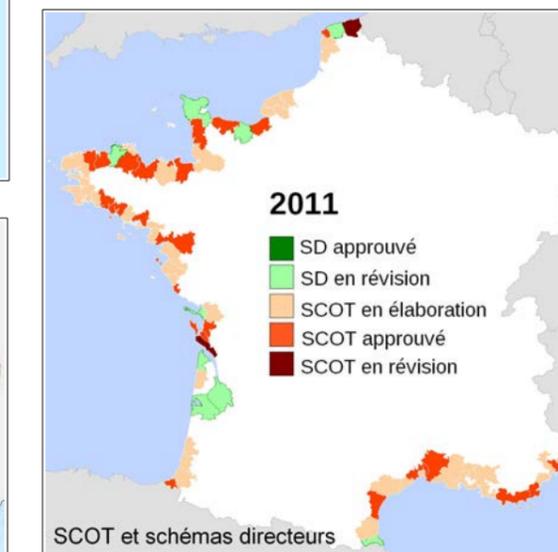
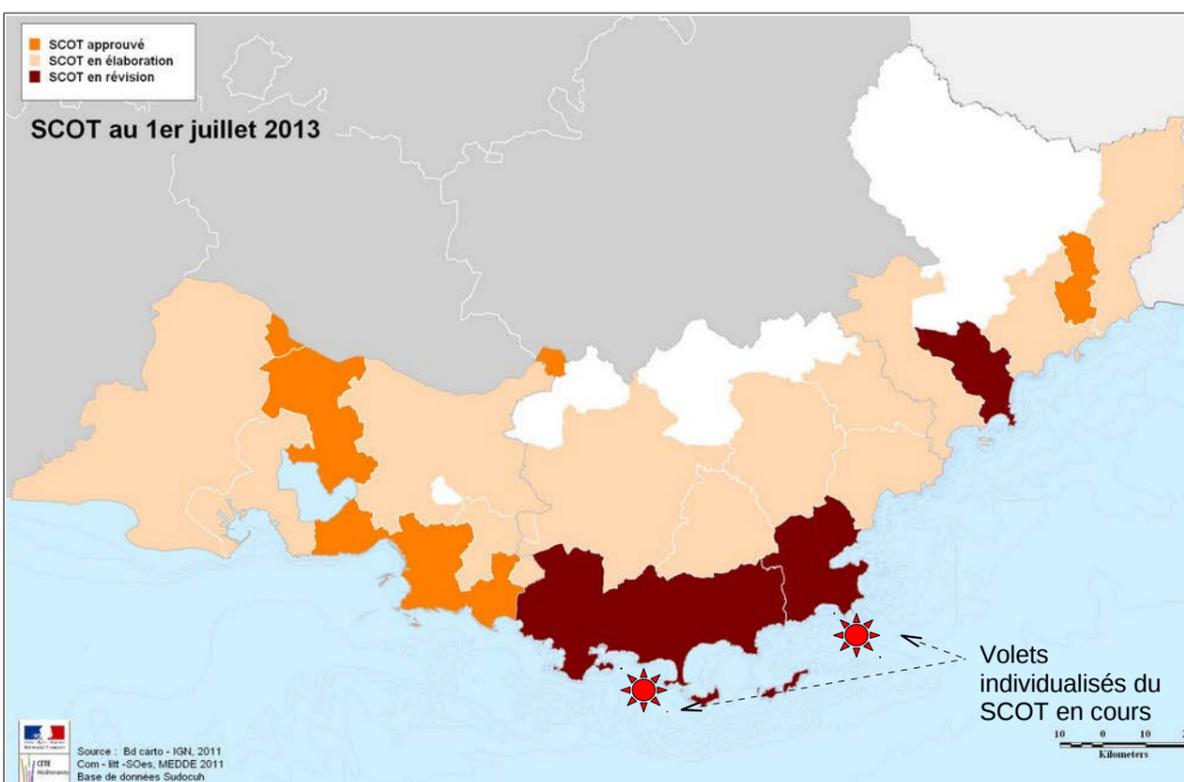
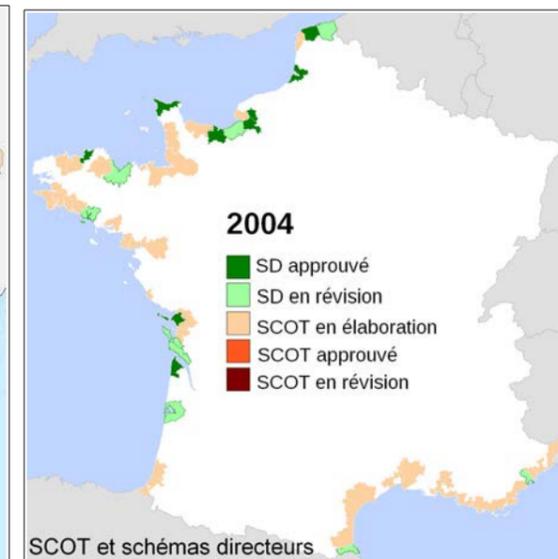
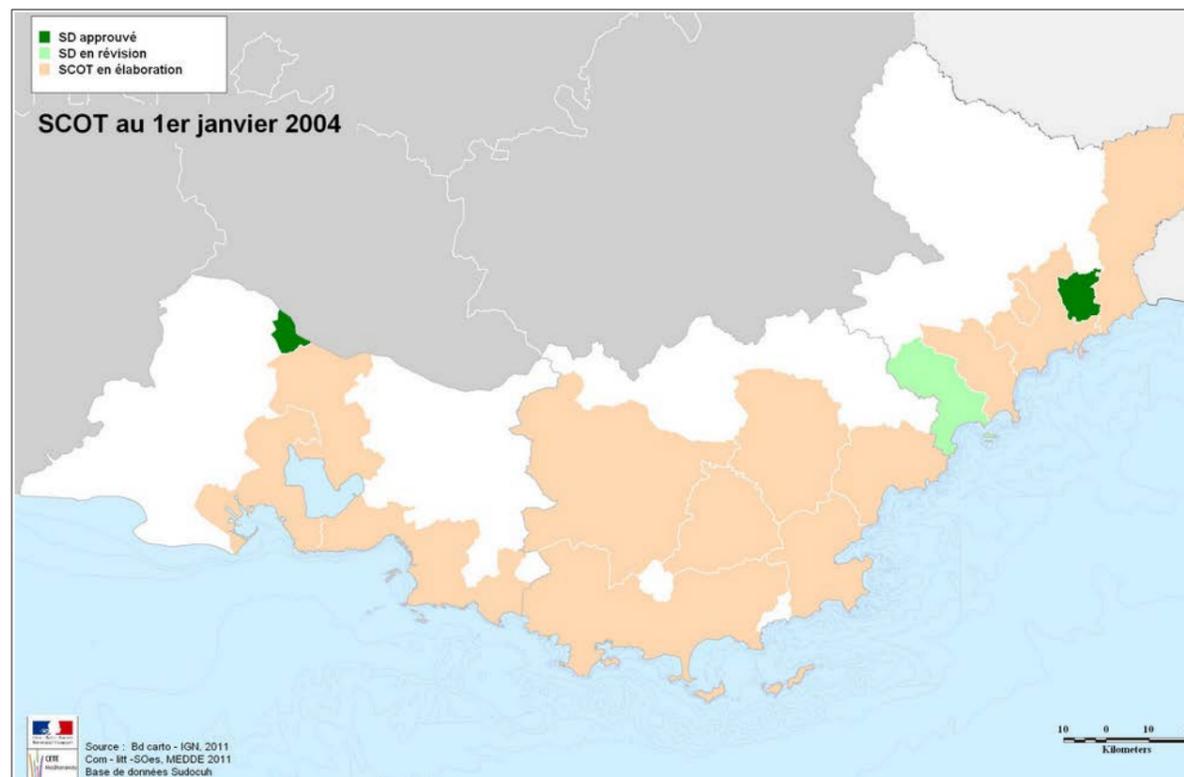
Volet 2 : Mobilisation des politiques publiques

Les SCOT : une ambition initiale qui peine à se concrétiser

Comme suite à la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite loi « SRU », la quasi-totalité des communes des départements littoraux s'est engagé dans des démarches de conception de SCOT. Elles étaient incitées en cela par le législateur et la règle de l'urbanisation limitée : l'article L.122-2 du Code de l'urbanisme dispose que « Dans les communes qui sont situées à moins de 15 kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants [...] ou au moins à 15 kilomètres du rivage de la mer, et qui ne sont pas couvertes par un SCOT applicable (ou un Schéma Directeur ayant valeur de SCOT), le PLU ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation... ».

Dans les trois départements littoraux de PACA, 20 SCOT couvrent 80 % des communes, 79 % de la superficie du territoire et 98,8 % de la population, soit un peu plus de 4 millions d'habitants (INSEE, 2009).

Toutefois, l'ambition de ces 20 SCOT peine encore à se concrétiser. Au 1er janvier 2012, soit 12 ans après la loi « SRU », 15 SCOT étaient encore en cours d'élaboration, et seuls 5 SCOT étaient approuvés, dont 2 en révision.

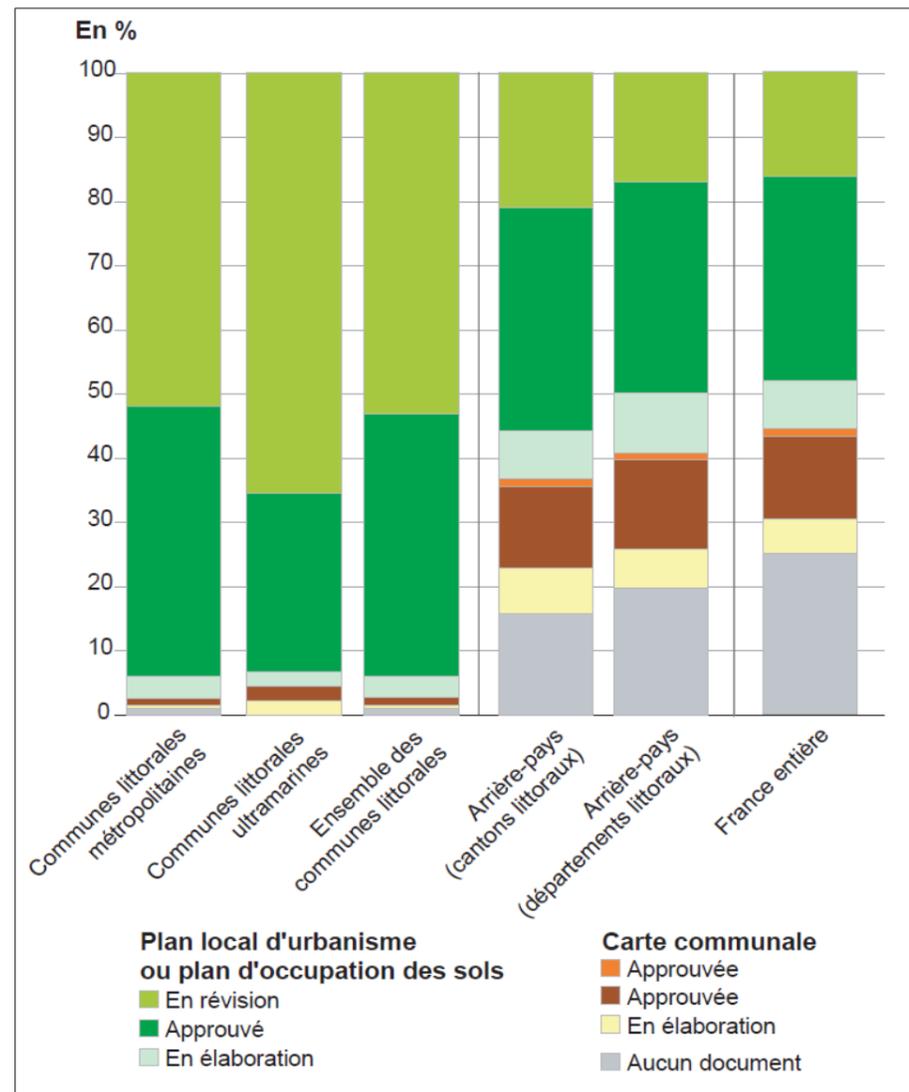


Depuis, le SCOT de Marseille-Provence-Métropole a été approuvé en juin 2012, et le SCOT de l'Aglopôle Provence en avril 2013. En décembre 2012, le Syndicat Mixte SCOT Provence-Méditerranée a officiellement lancé la procédure de révision du SCOT de l'aire toulonnaise en vue d'élaborer le chapitre individualisé du SCOT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Il est à noter que la révision du SCOT des cantons de Grimaud et Saint-Tropez a également été prescrite pour adjoindre au document existant un chapitre individualisé valant SMVM.

Au 1er juillet 2013, les départements littoraux de la région PACA comptaient 12 SCOT en cours d'élaboration, 8 approuvés dont trois en révision ; aucun volet maritime SCOT n'existe à ce stade.

La lente généralisation des PLU

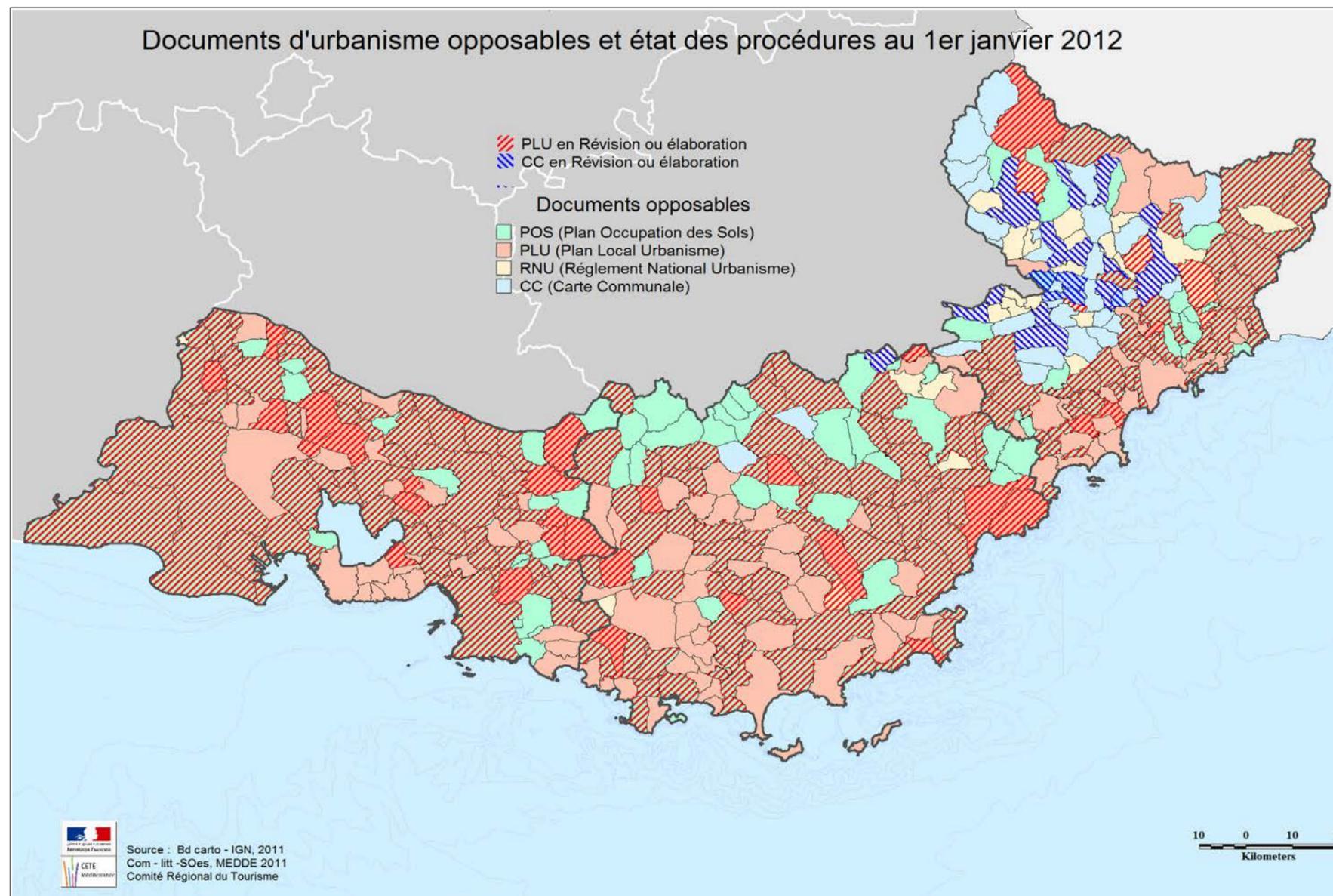
Au 1er janvier 2012, la quasi-totalité, soit 97,3 % des communes littorales de métropole et d'outre-mer dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé, en cours d'élaboration ou en révision. C'est près de deux fois la moyenne nationale (55,5 %) et nettement plus que les communes rétro-littorales des départements littoraux (63,3 %).



POS / PLU et cartes communales dans les communes françaises
(source: MEDDE-DGALN/Base Sudocuh, Traitements: SOEs, Cete Méditerranée)

Sur les 216 communes littorales que compte la façade Méditerranée, seules 10 communes (4,6%), toutes situées en Corse, ne sont pas dotées d'un POS ou d'un PLU approuvé, en cours d'élaboration ou en révision.

Ainsi, en particulier toutes les communes littorales de PACA sont dotées d'un POS ou d'un PLU approuvé, en cours d'élaboration ou en révision.



Ce constat doit être nuancé en opérant une distinction entre POS et PLU. En effet, si on considère les documents d'urbanisme actuellement opposables, le nombre de POS est encore aujourd'hui, soit près de 12 ans après la promulgation de la loi SRU, très supérieur à celui des PLU en vigueur.

À l'échelle des trois départements littoraux de PACA, l'équilibre s'établissait de la façon suivante, au 1er janvier 2012 :

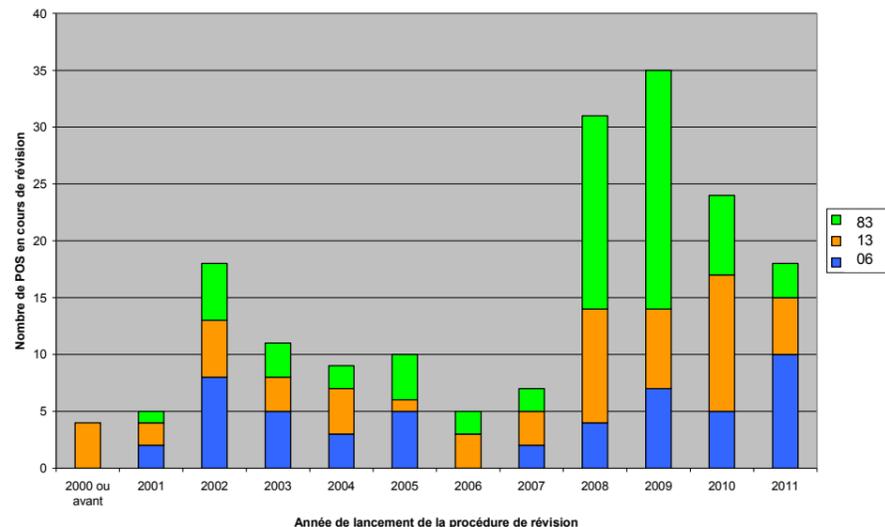
pour l'ensemble des 435 communes:
---> 243 POS approuvés (56%), pour 119 PLU approuvés (27%)

pour l'ensemble des 65 communes littorales:
---> 35 POS approuvés (54%), pour 30 PLU approuvés (46%)

La distinction entre un projet de POS en cours de révision et un PLU en vigueur est d'autant plus nécessaire, que près des 3/4 de POS actuellement en vigueur sont par ailleurs en cours de révision dans chacun des trois départements. Cependant de nombreuses procédures de révision mettent un temps certain à aboutir. L'ancienneté moyenne des décisions de mise en révision des POS (qui ne sont pas encore devenus des PLU) est de près de 6 ans :

DEP	POS approuvés	révision en cours (PLU)	%	Ancienneté moyenne
06	69	51	74%	6,1 années
13	79	59	75%	6 années
83	95	67	71%	5,2 années
Total	243	177	73%	5,7 années

Les années de lancement des procédures de révision des POS qui étaient encore en cours au 01/01/2012 sont les suivantes :

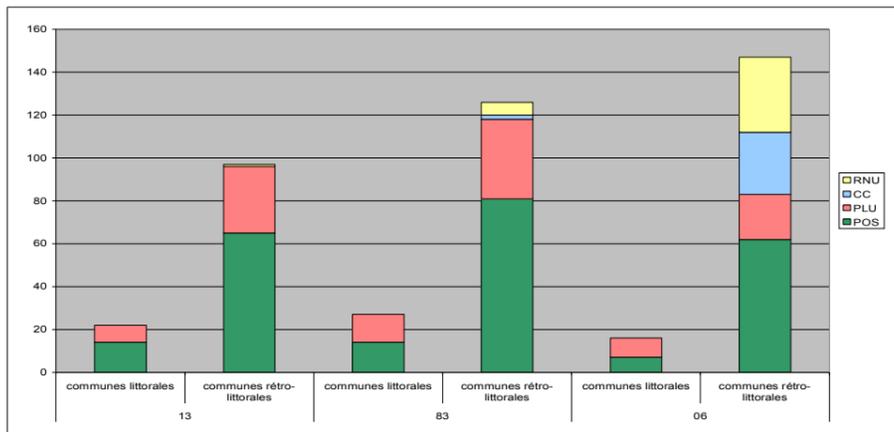


Nombre et années de lancement des procédures de révision de POS toujours en cours au 01/01/2012 (Source : MEDDE/Sudocuh)

Ainsi il convient d'analyser en premier lieu la couverture du territoire des trois départements littoraux par les documents d'urbanisme en vigueur et opposables.

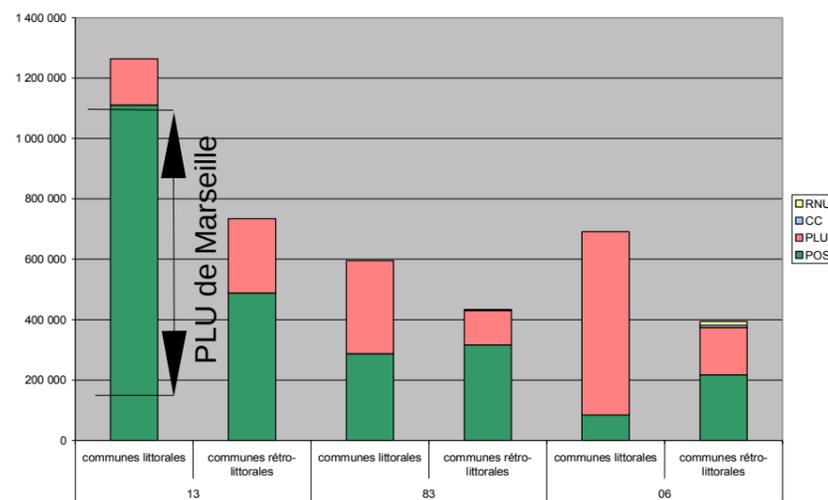
Au 1er janvier 2012, les trois départements littoraux de PACA comptaient une proportion de deux POS en vigueur (67%) pour seulement un PLU approuvé (33%). La proportion des PLU approuvés est certes renforcée pour les communes littorales, mais inégalement selon les départements.

Les communes littorales des Alpes-Maritimes comptaient la plus forte proportion de PLU approuvés (56% contre 44% de POS en vigueur). Le littoral du Var comptait presque autant de PLU en vigueur que de POS (52% contre 48%), alors que les Bouches-du-Rhône comptait seulement 36% de PLU approuvés contre 64% de POS.



Dénombrement des POS, PLU, CC en vigueur au 01/01/12 (source : MEDDE/Sudocuh)

Si on considère au 1er janvier 2012 non plus le nombre de communes, mais plutôt la population soumise aux différents types de documents d'urbanisme en vigueur, le constat s'établit ainsi :



Population couverte par les POS, PLU et CC en vigueur au 01/01/12 (source : MEDDE/Sudocuh)

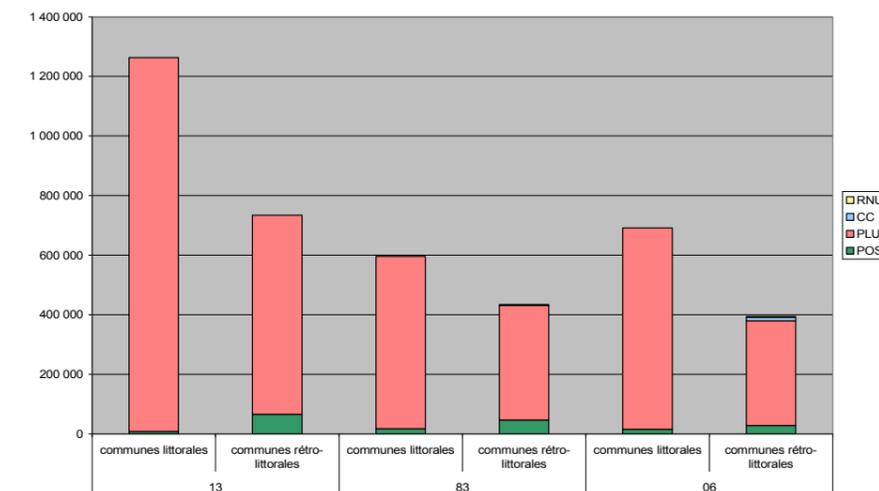
En poids de population dans le Var, L'équilibre entre POS et PLU en vigueur reste globalement le même, pour les communes littorales (POS : 48% ; PLU 52%) comme pour les communes rétro-littorales (POS : 73% ; PLU : 27%)

En poids de population dans les Alpes-Maritimes, l'équilibre est déplacé en faveur des PLU, sur les communes littorales (POS : 12% ; PLU : 88%) comme pour les communes rétro-littorales (POS : 58% ; PLU : 42%)

Enfin dans les Bouches-du-Rhône l'équilibre est déplacé nettement en faveur des POS dans les communes littorales (POS : 88% ; PLU : 12%) et n'est pas modifié pour les communes rétro-littorales (POS : 67% ; PLU : 33%).

Toutefois, si on considère le poids du PLU de Marseille (850 000 hab.), qui a été approuvé dans le courant de l'année 2013, le nouvel équilibre pour les communes littorales des Bouches-du-Rhône s'établit à : POS :21%, PLU :79%), sans compter d'autres PLU littoraux éventuellement approuvés en 2013.

À la conclusion des procédures, en cours au 1er janvier 2012, de révisions ou d'établissement de PLU ou de cartes communales, la couverture de la population des trois départements littoraux sera la suivante :



Population couverte par les POS, PLU et CC en vigueur à l'issue des procédures en cours au 01/01/12 (source : MEDDE/Sudocuh)

À l'issue de ces mêmes procédures en cours, la couverture en nombre de communes sera la suivante :

		POS	PLU	CC	RNU
06	communes littorales	2	20	0	0
	communes rétro-littorales	5	92	0	0
	toutes communes	7	112	0	0
13	communes littorales	1	26	0	0
	communes rétro-littorales	25	94	3	4
	toutes communes	26	120	3	4
83	communes littorales	2	14	0	0
	communes rétro-littorales	15	72	43	17
	toutes communes	17	86	43	17
06+13+83	communes littorales	5	60	0	0
	communes rétro-littorales	45	258	46	21
	toutes communes	50	318	46	21

Loi littoral : les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation résistent à la consommation foncière

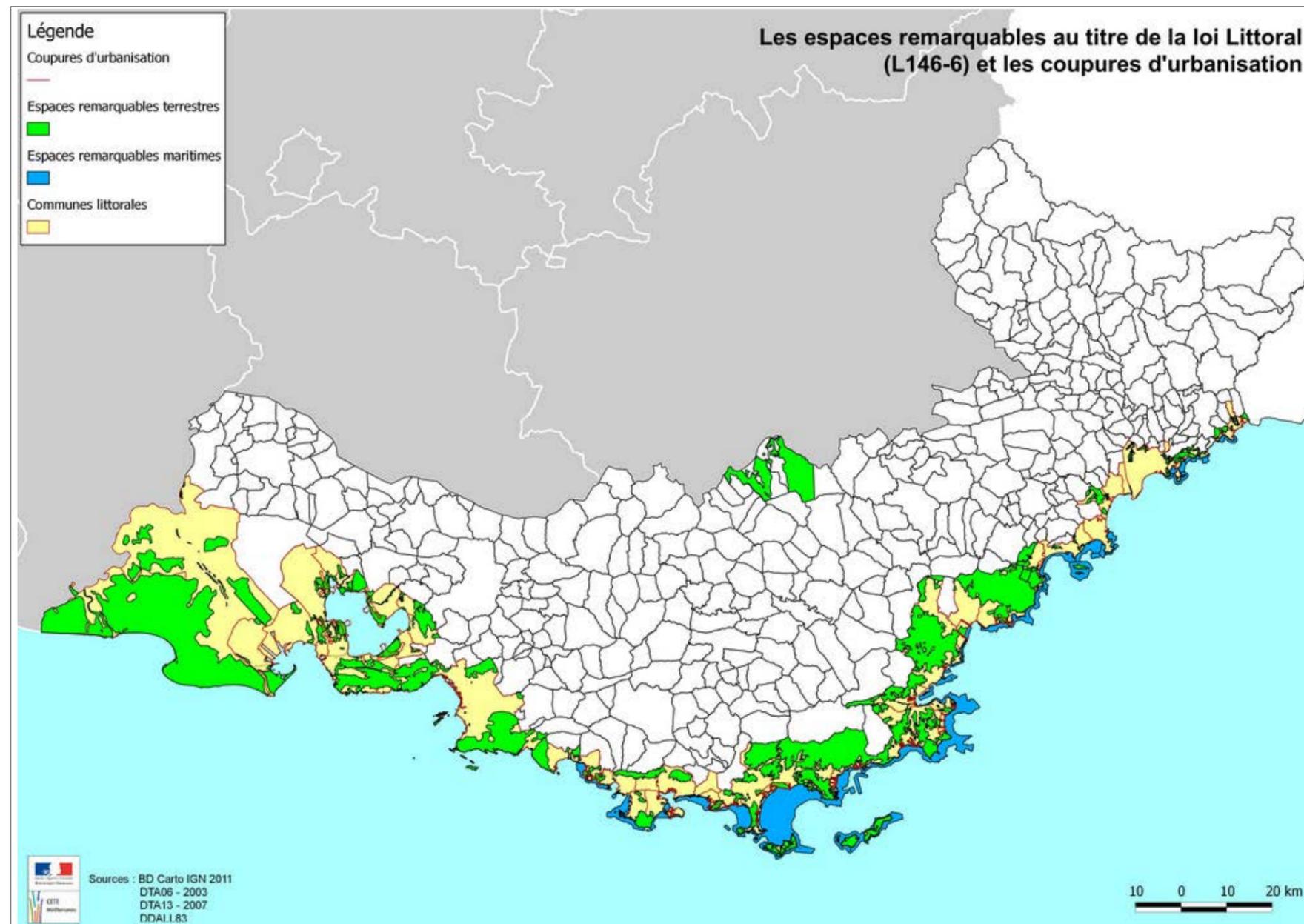
Les différents espaces identifiés au titre de la loi littoral, que ce soient les espaces remarquables, les espaces proches du rivage, les espaces boisés et les coupures d'urbanisation, contribuent à la préservation des paysages littoraux, dès lors que les zones ainsi définies sont déclinaées dans les différents documents d'urbanisme. L'intégration de cette composante dans les Directives Territoriales d'Aménagement des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes constitue une première étape.

Concernant la délimitation des espaces remarquables, au titre de l'article L146-6, on s'aperçoit que les surfaces considérées concernent en moyenne presque la moitié de la surface des communes littorales, avec cependant des disparités.

Les espaces remarquables (L146-6)

Département	Surfaces communes littorales (ha)	Nombre de sites / zones	Surfaces Espaces remarquables (ha)	Proportion classée en ER
Alpes-Maritimes	26 378	72	6 237	23,58%
Bouches-du-Rhône	209 177	147	92 012	43,98%
Var	111 362	127	62 293	55,93%
Surfaces totales	346 917	346	160 542	46,27%

À noter qu'une part importante des coupures d'urbanisation ainsi identifiées bénéficient d'une protection au titre des sites classés. Plus du 1/4 des espaces remarquables bénéficie d'un classement. Ce résultat est à mettre en perspective avec une certaine disparité dans la répartition des sites classés, trois grands secteurs (Estérel, Parc des Calanques et l'étang du Vaccarès) représentant à eux seuls 80% des espaces classés des espaces remarquables.



Les sites classés à l'appui des espaces remarquables

Département	Surfaces Espaces remarquables (ha)	Sites classés inclus dans les espaces remarquables (ha)	Proportion
Alpes-Maritimes	6 237	2 103	33,71%
Bouches-du-Rhône	92 012	21 071	22,90%
Var	62 293	19 848	31,86%
Surfaces totales	160 542	43 022	26,79%

La pérennisation des espaces remarquables sous la forme d'espaces à caractère naturel vient aussi de leur statut foncier. Différents statuts contribuent à les protéger.

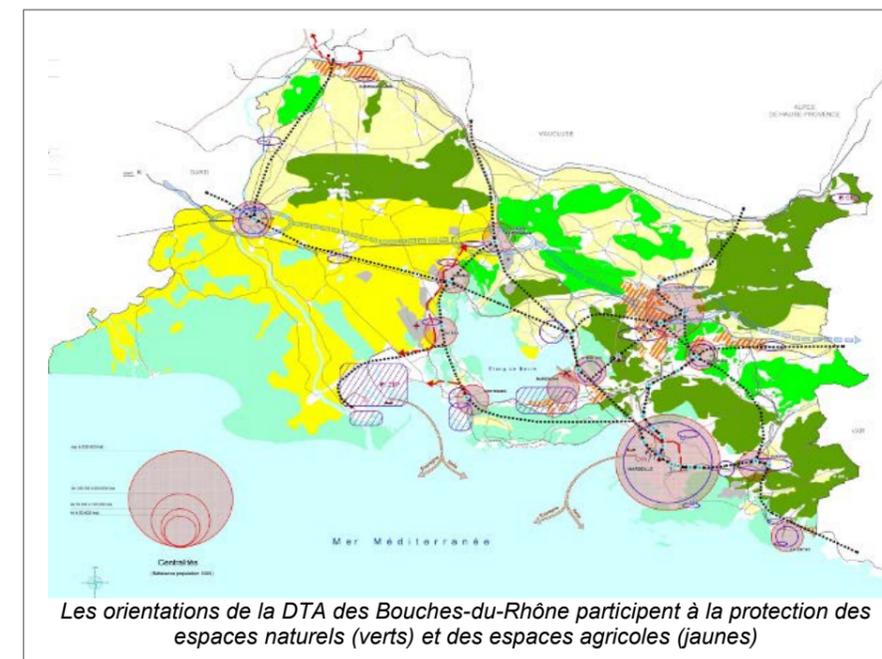
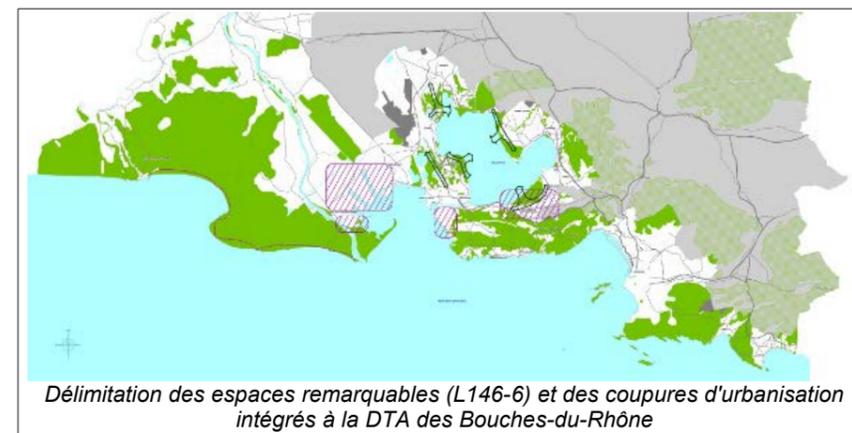
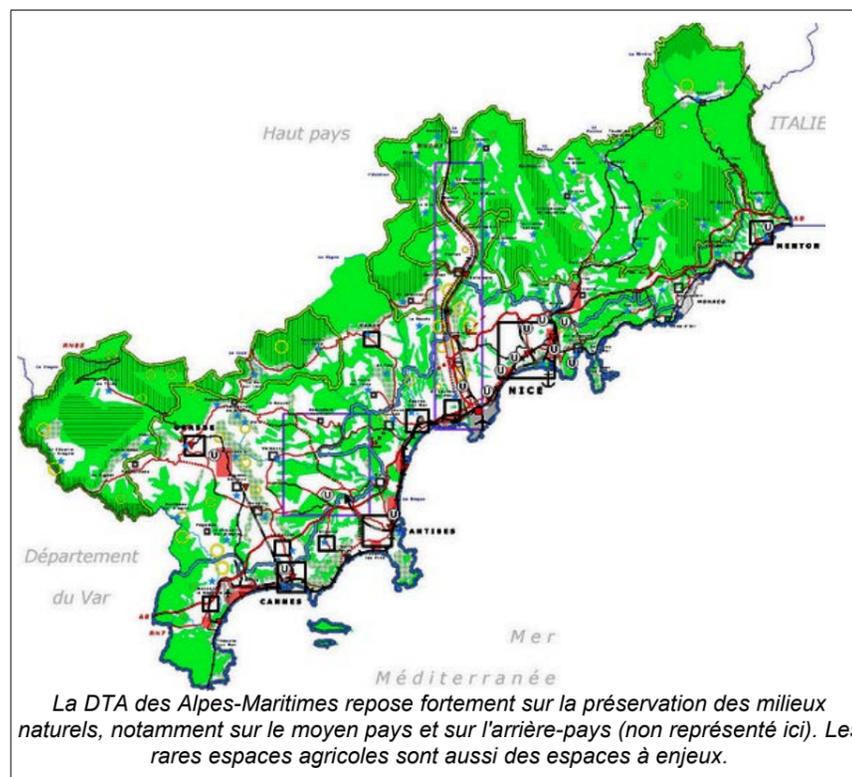
Des propriétés publiques sur les espaces remarquables

Département	Surfaces Espaces remarquables (ha)	Propriétés publiques incluses dans les ER (ha)	Proportion
Alpes-Maritimes	6 237	3 020	48,42%
Bouches-du-Rhône	92 012	42 333	46,00%
Var	62 293	20 220	32,45%
Surfaces totales	160 542	65 573	40,84%

La somme des propriétés publiques (Départements, communes, État, Conservatoire du Littoral et autres) indique que les espaces remarquables bénéficient d'une propriété foncière publique correspondant en moyenne à 40% du foncier considéré (sans double compte s'agissant des forêts publiques du Conservatoire du Littoral).

Les Directives Territoriales d'Aménagement qui contribuent à conforter les espaces naturels littoraux à enjeux

Parmi la liste nationale des sept Directives Territoriales d'Aménagement approuvées¹, le littoral PACA en compte deux, réalisées à l'échelle départementale. La première concerne le département des Alpes-Maritimes (approuvée en 2003) et la seconde le département des Bouches-du-Rhône (approuvée en 2007). La préservation des paysages et notamment des paysages littoraux constitue une constante présente dans ces deux documents, intégrant les modalités d'application de la loi littoral, que ce soient les espaces remarquables ou les coupures d'urbanisation.



En savoir plus

- Synthèse n°40 « Portrait de la région Provence-Alpes-côte d'Azur » - INSEE PACA - Septembre 2012
- Analyse n°12 « Nouveau zonage en aires urbaines 2010 » INSEE PACA - Octobre 2011
- Rapport « La consommation d'espaces par l'urbanisation - Panorama des méthodes d'évaluation » - CERTU - Décembre 2010
- Fiche « La consommation de l'espace Littoral » - DREAL et CR PACA - Juillet 2008
- Fiche « La consommation des espaces agricoles NC dans les périmètres des agglomérations » - DREAL et CR PACA - Juillet 2008

Sources:

- MEDDE – Base Corine Land Cover – Occupation des sols
- MINEFI / DGFIP – Fichiers MAJIC II - Fichiers fonciers standards
- INSEE – Recensement de la population 2008 – découpage AU 2010
- Université Nice Sophia Antipolis / Base MEDAM - <http://www.medam.org/>
- MEDDE - Base Sudocuh Rapport « La consommation d'espaces par l'urbanisation - Panorama des méthodes d'évaluation » - CERTU - Décembre 2010